

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | |

TABLE DES MATIÈRES

ACTES OFFICIELS.....1, 33, 97, 129, 161, 193, 225 257, 289, 321, 353	Les dupes, par Raoul de Navery... .. 287
AUX INSTITUTEURS..... 29, 129, 226	Docteur Paradis et sa famille, par l'abbé Boussard..... 288
BIBLIOGRAPHIE.	Histoire de la philosophie, par P. Vallet... 319
Principales publications canadiennes de 1881..... 31	Nadiège, par A. De Lamethe..... 319
Manuel des travaux de dames.—L'Ami de l'homme ou le médecin.—Etudes sur les ouvrages philosophiques prescrits pour la classe de philosophie et les examens du Baccalauréat. 32	Ouvrages sur l'éducation, la pédagogie et l'enseignement..... 320, 350
Nouvelles publications..... 32, 159, 224	Ouvrages scientifiques..... 383
Ouvres de Mgr de Ségur..... 95	BOTANIQUE ELEMENTAIRE.. 166, 207, 236, 277, 326
Petite année ecclésiastique, par M. l'abbé Ant. Ricard..... 95	BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL..... 98, 162, 258, 355
La société de Saint-Vincent de Paul, par E. de Margerie..... 95	COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUC- TION PUBLIQUE..... 257
Conférences aux dames du monde, par Doublet..... 96	CONFÉRENCES DE L'ASSOCIATION DES INSTITU- TEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCO- LE NORMALE JACQUES-CARTIER.. 42, 202, 294
Almanach de la santé et de l'hygiène..... 96	CONFÉRENCES DES INSTITUTRURS DE MONT- RÉAL ET DE LA BANLIEUE..... 9, 56, 325, 359
Bulletin bibliographique..... 127	CONFÉRENCES DE L'ASSOCIATION DES INSTITU- TEURS EN RAPPORT AVEC L'ÉCOLE NOR- MALE LAVAL..... 232, 323
Petit recueil de conseils et de prières..... 128	CORRESPONDANCES..... 122, 142, 339
La sainte Bible, par M. l'abbé Salmon..... 128	DICTÉES ÉLÉMENTAIRES.
Les merveilles de Lourdes, par Mgr de Séguir..... 158	Distinction du genre dans les noms..... 51
Mois de Marie, par Mgr de Séguir..... 158	DICTÉES D'ORTOGRAPHE USUELLE.
Les merveilles de Ste-Anne d'Auray, par Mgr de Séguir..... 159	Tableau physique des Esquimaux..... 23
Le Sacré Cœur de Jésus, par Mgr de Sé- guir..... 159	Aspect que présente la Guyane au mo- ment de l'inondation périodique des terres..... 23
Judith et Esther, par Mgr Gaume..... 159	Le lion miséricordieux..... 24
Mois de Marie des Prédicateurs..... 159	Pénitentiaire de Philadelphie..... 24
Ouvrages de M. Maryan..... 160	Description de l'Islande..... 25
Publications diverses..... 191, 224	Des fourmis..... 25
Histoire de la Bienheureuse Marguerite- Marie, par l'abbé Bougaud..... 191	Le chapeau, les huîtres..... 53
M. Littré, par Frédéric Godefroy..... 191	Dignité du travail des champs..... 117
Une année de méditation, par Mme A. Craven..... 191	L'âne et le cheval..... 118
Allons au ciel, Manuel de l'âme pieuse..... 223	Les deux voyageurs..... 118
Ouvres philosophiques de Son Eminence le cardinal Zigliara..... 223	Le rossignol et le ver luisant..... 119
Les Enseignements de la divine sagesse Traité de style épistolaire..... 255	De la compassion envers les animaux..... 119
De la composition littéraire, par l'auteur du Livre de Piété de la jeune fille et des <i>Paillettes d'or</i> 255	Les druides..... 119
Volume complémentaire —Différents gen- res de composition..... 255	Utilité de certains animaux réputés nuisi- bles..... 139
Ellane, par Madame A. Craven..... 255	Dégénérescence de la pomme de terre..... 139
L'année scientifique, par Louis Figuier, 25 vol. in-12..... 256	Les betteraves comme nourriture aux animaux..... 139
Cécilia, par l'abbé Périgaud..... 287	Les rouages du corps humain..... 140
Les coiffes de sainte Catherine, par Raoul de Navery..... 287	Une lame pour remplir un tonneau..... 140
	La souris raisonneuse..... 174

TABLE DES MATIÈRES.

Les hirondelles	174	Augmentation de la population et de commerce aux Etats-Unis.....	205
Le dévouement filial.....	174	L'Egypte.....	233
Les croisés	175	Puissance du Canada — Quelques statistiques prises du dernier recensement.....	300
L'ave maria	185	Lacs que l'on rencontre dans la région du lac St-Jean.....	300
Tableau physique de l'archipel américain.....	329	Pays et colonies sur lesquels l'Angleterre exerce sa domination	300
Connaître avant de parler.....	329	France—Statistiques prises dans le Rapport de M. Goblet	301
Aspect de la nature arabe.....	330	Création de deux nouvelles provinces dans le Nord-Ouest	367
Le sentiment religieux.....	330	Les sauvages du Canada.....	367
L'anniversaire d'une capitulation	330	Choix d'un premier méridien.....	368
Les forêts vierges dans la Guyane.....	364	Population de l'Algérie	368
La citadelle du Caire.....	365	Population israélite.....	368
Le nid du loriot	365		
Le petit coffret	366		
Les aérolithes.....	366		
DICTÉES SYNTAXIQUES.			
Mousse — Peste — Plane — Poêle—Scolie		LEÇONS DE CHOSES.	
Somme -- Vapeur	52	Le blé.....	20
Aïeul — Ail — Ciel — Œil — Travail.....	84	L'éponge.....	109
Mots employés matériellement.....	138		
DIPLÔMES OCTROYÉS PAR L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER		LECTURE POUR TOUS.	
	194	Le professeur et la cuisinière.....	56
DIPLÔMES OCTROYÉS PAR L'ÉCOLE NORMALE LAVAL.....		Impromptu	57
	226	Zacharie le Maître d'école..... 57, 80, 124, 184, 219, 247, 235, 311, 343, 377.	150
DIPLÔMES OCTROYÉS PAR LE BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONT-RÉAL		Equipage de Jacques-Cartier	88
	162, 258, 355	Statistiques diverses.....	88
		Statistique bibliographique.....	94
DISTRIBUTION DE PRIX...194, 195, 227, 228,	229	Pensées diverses.....123, 148, 183, 219,	311
		Le nid de loriot.....	123
ERRATA..... 29, 64, 96, 140, 142, 191, 224, 256,	288	Statistiques diverses : Métaux précieux — Effectifs des grandes puissances de l'Europe.....	147
		Un document historique.....	147
EXERCICES D'INVENTION.....	22	L'Ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre.....	149
EXAMENS DU BARREAU DE LA PROVINCE DU QUÉBEC	262	Fils télégraphiques	182
		Missions catholiques de la France.....	183
GÉOGRAPHIE.		Description de la tiare papale.....	183
Population des puissances ou parties de l'Océanie en 1881.....	18	Origine de la comparaison "Fort comme un Turc"	206
Population des grandes puissances de l'univers en 1881.....	18	Curieux spécimen des perfectionnements de la langue française.....	217
Population des capitales des grandes puissances en 1881.....	18	Origine des journaux.....	218
Population des principales villes de l'univers en 1881	18	Discours d'adieux.....	246
Population des principales villes de l'Amérique en 1881.....	18	Une récompense bien méritée.....	284
Population des puissances moyennes de l'univers en 1881.....	84	L'industrie houillère aux Etats-Unis.....	341
Etendue de la Puissance du Canada.....	108	Bibliothèque de l'Université Laval à Québec	342
Dimensions de grands lacs dont les eaux sont portées dans l'Atlantique par le fleuve St-Laurent.....	136	Généraux de la Compagnie de Jésus.....	342
Population de la Puissance du Canada.....	136	Livres à l'index	343
Tableau comparatif pour chaque province et chacun des deux recensements du Canada	136		
Tableau comparatif de la population des principales villes du Canada.....	136	NÉCROLOGIE. Feu l'abbé Stafford	384
Statistiques diverses sur le Canada et la ville de Montréal.....	162		
Population des grandes divisions du globe	205	PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.	
Division du territoire du Nord-Ouest (Canada)	205	Utilité de la théorie relativement à la pratique	1
		La parole de l'instituteur.....	2
		Les punitions corporelles.....	4
		Quand doivent se faire les distributions de prix dans les écoles.....	9
		Faits scolaires.....	205
		Aphorismes épistolaires.....	12, 14
		Un établissement d'utilité publique.....	39
		L'enseignement obligatoire en Angleterre.....	65
		De la lecture	33, 72
		De l'enseignement du style.....	101

TABLE DES MATIÈRES.

L'éducation de famille	102	PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE	54, 175
Une fable de La Fontaine commentée.....	112	PROBLÈMES DIVERS.....	26, 85, 120, 140, 178, 211
Des réponses à l'école primaire.....	134	242, 279, 303, 331, 369.	
Comment on devient bon instituteur.....	165	PROBLÈMES PROPOSÉS AU JOURNAL DE L'INSTRUC-	
Conférence d'instituteurs à Clarence	199	TION PUBLIQUE.....	122
Creek, P. Q.....		QUESTIONS DE GRAMMAIRE ET D'ETYMOLOGIE..	19, 50
Les jardins d'enfants — Exposé pratique	236	114, 138, 143, 168, 169, 238, 278,	327.
jouet de l'enfant.....	239	290	
Curiosité orthographique.....		RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION	
Conférence sur la littérature aux élèves	275	PUBLIQUE.....	130
de Villa Maria, par L. A. Brunet, pro-		TRIBUNE LIBRE.	
fesseur à l'Académie du Plateau, 263,	322	Les instituteurs catholiques dans Ontario	30
Le journal "L'Education" et la province	298	Un problème à résoudre.....	122, 245
de Québec ou Canada français.....	299	Société historique de Montréal, séance du	
De la nécessité des études pédagogiques	302	9 mars 1882.....	143
pour les hommes d'école.....	360	Documents sur l'histoire du Canada.....	145
L'éducation et ce qu'elle doit être.....		181, 215.	
Les maîtresses d'école en grève.....	363	Curieux procédés abrégatifs pour la mul-	
Prononciation de quelques mots usuels... ..		tiplication de certains nombres.....	210
Les devoirs de classe à la maison.....		Formule de l'annuité.....	283
PHRASES A CORRIGER...173, 209, 241, 302, 327,		Solution du problème proposé à la livrai-	
		son précédente.....	283
POÉSIES.		Monseigneur Lorrain et les écoles catho-	
Le Diamant.....	19	liques de Montréal.....	307
Le charlatan et l'instituteur.....	84	Les décorations françaises.....	336
Le grillon.....	137	Les déléguées françaises.....	338
La rose et le buisson.....	168	Marmion.....	340
La rose et le buisson.....	208	Laïque.....	373
Le nuage, la feuille et le fleuve.....	236	VARIÉTÉS	309, 341
L'Esprit.....			
PHYSIQUE ÉLÉMENTAIRE.....	47, 110, 136		
PROBLÈMES D'ALGÈBRE.....	55, 179, 213, 244, 282		
305, 334, 371.			

AUTEURS, COLLABORATEURS ET CORRESPONDANTS.

Advénier.....	160	Isely Ls. (fils).....	210,	983
<i>Annales Catholiques</i>	369,	376	Jacquier.....	329
Arnold Benedict.....		148	<i>Journal d'Education de Québec</i>	18, 84,
Archambault U. E.....	15	39	<i>Journal de la jeunesse</i>	182,
<i>Avenire della Scuola</i>		4	<i>Journal des Débats</i>	183
Balmès.....		1	La Chaussée.....	236
Bellemare M. l'abbé.....		283	Lacroix A. D.....	98, 162,
<i>Bibliographie catholique</i>		160	Ja Harpe.....	24
Biron Melle.....		246	Le Bailly.....	168
Bossuet.....		140	Leblanc C.....	325,
Brault C.....		29	LeBlond de Brumath A.....	72
Brunet L. A.....	263,	290	Létourneau J.....	233,
Buffon.....		330	Levalois Jules.....	119
Caron Chs.....	122,	284	Lévesque J. A.....	246
Cassegrain J. O. 23, 26, 51, 52, 53, 54, 84, 85,			Litré.....	317
117, 120, 122, 138, 139, 140, 143, 174,			Maltebrun.....	23
179, 209, 211, 213, 241, 243, 279, 303,			Marmier.....	25
304, 327, 331, 364, 371.			Martin l'abbé.....	33
Cauvet Alfred.....		302	<i>Mercur galant (Le)</i>	145, 181,
C. F. A.....		277	Méthivier.....	215
Compayré.....		175	Michaud.....	117
<i>Courrier de Montréal</i>		338	Miller J. N.....	175
<i>Concours des écoles primaires dans le canton</i>			<i>Minerve (La)</i>	202, 226,
<i>de Vaud</i>		365	Mirguet V.....	336
<i>Courrier de Vauzelas</i> , 19, 50, 114, 138, 169,			<i>Monde (Le)</i>	297,
206, 238, 327.			<i>Montreal Daily Star</i>	298
Curotte Joseph.....	55, 175, 334,	373	<i>Naturaliste Canadien (Le)</i>	56
Decelles A. D.....		299	Navery R. de 57, 89, 124, 150, 184, 219, 247,	25
Demers F. X. P.....	29, 42,	129	285, 311, 343, 377.	
Der Schulfreund.....	2,	363	<i>Observateur (L') d'Huy</i>	237
Deschamps Emile.....		19	<i>Orbigny (D')</i>	24
Dessiaux J.....		114	Ouimet hon. Gédéon.....	130
Dorais J. T.....	20, 22, 102,	142	Paul Emile.....	339
Dufief.....		14	<i>Petites Lectures</i> . 119, 123, 139, 140, 175, 208,	330
D. P.....		112	366.	
<i>Echo (L') de la Sorbonne</i>		218	<i>Petites Lectures italiennes</i>	118, 174
<i>Ecole (L') primaire de Namur</i>		53	Postel V.....	166
<i>Ecole (L') primaire d'Huy</i>	101, 109,	166	P. V. L.....	166, 207, 237, 277,
<i>Educateur (L')</i>	119, 174, 278, 369,	370	Ramoisy P.....	47, 110,
<i>Education (L')</i>	112,	363	<i>Revue Pédagogique</i>	12
<i>Enseignement (L') primaire de Québec</i> 199, ..		369	S. Ephrem.....	118
Fabre Mgr.....		149	Sarcey Francisque.....	239
Fénélon.....		98	Simon, (Jules).....	330
Florian.....		137	Stafford M.....	30,
Gauthier (Théophile).....		330	Sulte Benjamin.....	88
<i>Gazette de Baltimore</i> ..		53	Thuillier Th.....	134
<i>Gazette des Campagnes</i>		139	Vigny A. de.....	99
<i>Gutenberg Journal</i>		94	Vincent, Patriarche de Jérusalem.....	149
Heilo Ernest.....		374		



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. II.

MONTREAL, 1^{er} JANVIER 1882.

No 1.

SOMMAIRE.

ACTES OFFICIELS.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT :
Utilité de la théorie relativement à la pratique—La
parole du maître—Les punitions corporelles—
Quand doivent se faire les distributions de prix
dans les écoles? — Revue des faits scolaires —
Aphorismes épistolaires — Un établissement d'uti-
lité publique. — Géographie : Population des
Puissances ou parties de l'Océanie ; Population
des grandes villes de l'Univers en 1881 ; Popula-
tion des Capitales des grandes Puissances de l'U-
nivers en 1881 ; Population des principales villes
de l'Univers en 1881 ; Population des principales
villes de l'Amérique en 1881 — Poésie : le Diamant
— Une question de grammaire — Une leçon de
choses : le blé — Exercices d'invention — Dictées
d'orthographe usuelle — Problèmes divers.—TRI-
BUNE LIBRE : Aux instituteurs — Errata — Les ins-
tituteurs catholiques dans Ontario — CONDITIONS
D'ABONNEMENT.

ACTES OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de Commissaires et Syndics d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOU-
VERNEUR, par un ordre en conseil en date du
17 décembre courant, (1881), de faire les nomi-
nations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Chicoutimi, Saint-Fulgence de Harvey. — Le
Rév. M. Louis Savard, en remplacement du Rév.
M. N. Parent, qui a quitté la municipalité.
Jacques-Cartier, Pointe-Clair. — Le Rév. J. St.
Aubin, en remplacement du Rév. M. J. M. Che-
vigny, qui a quitté la municipalité.
Saguenay, Mille-Vaches. — MM. Ephrem Trem-
blay, Lévy Tremblay, Jean McNicol, François
Desbiens et Johnny Desbiens. Le terme d'office

de ceux qui avaient été nommés en 1878, étant
expiré.

Saguenay, Petites Bergeronnes. — M. Jérôme
Tremblay, en remplacement de M. Zacharie
Tremblay, aucune élection n'ayant eu lieu en
juillet dernier.

Syndics d'écoles.

Terrebonne, Ste-Thérèse. — M. William Miller,
en remplacement de M. John Remington, sorti de
charge.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion, etc., de municipalité
scolaire en vertu de la 5^{me} sect., 41 Vict., ch. 6

Eriger en municipalité scolaire la nouvelle pa-
roisse de Saint-Nérée, dans le comté de Belle-
chasse.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Utilité de la théorie relativement à la
pratique.

Pour tout ce qui concerne les objets
soumis à des lois nécessaires, c'est-à-dire
la matière, il est évident que la connais-
sance des lois auxquelles ces objets sont
soumis est au moins d'une grande utilité,
si cette connaissance n'est pas indispen-
sable. Regarder la théorie comme inuti-
le, n'avoir d'estime que pour la prati-
que, c'est se priver d'un moyen puissant
de progrès. La science, lorsqu'elle est
digne de ce nom, se propose de décou-
vrir les lois qui régissent la nature. Le
concours de la science peut donc et doit
être en toutes choses d'une importance
décisive.

Voyez ce qui s'est passé depuis trois
siècles en Europe, depuis que l'on culti-

ve les mathématiques et les sciences naturelles ; les arts ont fait des progrès étonnants ; chaque jour est pour ainsi dire marqué par les découvertes les plus ingénieuses. Eh ! que sont des découvertes, sinon des applications de la science ?

La routine, qui ferme les yeux et dédaigne la théorie, fait donc preuve d'un orgueil inintelligent, orgueil enfanté par l'ignorance. C'est surtout par sa raison que l'homme se distingue de la brute. Se priver, même dans les actes les plus simples, des lumières de la raison, c'est se montrer ingrat envers la bonté du Créateur. Pourquoi ce flambeau nous a-t-il été donné ? Si l'on doit à la science tant de grandes conceptions, pourquoi ne la consulterions-nous point ? pourquoi ne lui demanderions-nous point de nous guider dans la pratique ?

Il est vrai que presque toutes les sciences semblent avoir des parties purement spéculatives, et pour ainsi dire de luxe, que l'on est tenté de croire inutiles ; mais si l'on pénètre dans ces prétendus hors-d'œuvre, il devient facile de s'apercevoir qu'on ne peut les détacher de l'ensemble sans détruire la science tout entière, ou qu'elles ont avec les arts des relations immédiates que nous ne soupçonnions pas. Leur inutilité n'est qu'à la surface ; le temps et le génie se chargent quelquefois de tirer de ces parties obscures des flots de lumière, des conséquences pratiques aussi utiles qu'inattendues.

Nous pourrions citer des exemples sans nombre à l'appui de cette vérité. Rien de plus purement spéculatif et de plus stérile, en apparence, que les fractions continues ; et cependant c'est avec leur aide que Huyghens est parvenu à déterminer les dimensions des roues dentelées dans la construction de sa machine planétaire.

La pratique sans la théorie reste stationnaire, on ne marche qu'avec une extrême lenteur ; à son tour, la théorie sans la pratique demeure stérile. La théorie ne consolide point, ne progresse point sans le secours de l'observation, et l'observation s'appuie sur la pratique. Que serait la science agricole sans l'expérience du laboureur ?

Que l'on se prépare donc à la pratique d'un art, quel qu'il soit, par l'étude des principes de la science sur laquelle cet art repose. Combien nos ouvriers de-

viendraient plus habiles s'ils établissaient leur expérience sur les éléments bien compris de la chimie, de la géométrie, de la mécanique, etc. ! s'ils employaient à l'étude préparatoire des sciences en rapport avec la carrière qu'ils doivent embrasser, le temps misérablement perdu dans les écoles publiques à des exercices qui ne mènent à rien ! Que l'on y songe, et, nous l'osons affirmer, l'état, les individus, la famille, la société tout entière retirera plus de fruit des sacrifices qu'elle s'impose !

Il est bien qu'un jeune homme cultive les lettres ; mais à quoi lui serviront des connaissances uniquement littéraires, lorsque, dans un établissement commercial ou manufacturier, il aura besoin d'apprécier les qualités ou les défauts d'une machine, les avantages ou les inconvénients de tel ou tel procédé ? A chaque chose sa place, à chaque arbre son fruit, à chacun son œuvre et sa spécialité : c'est une loi d'harmonie dans l'ordre moral, comme dans l'ordre matérielle, et surtout dans l'ordre pratique. L'architecte, l'ingénieur auront-ils appris en des études politiques à construire un édifice élégant, solide, propre au service auquel on le destine, et de bon goût ? à dresser avec habileté le plan d'une route ou d'un canal, à diriger des travaux avec intelligence, à élever une chaussée, à jeter un pont sur un fleuve ? — BALMÈS, *Art d'arriver au vrai.*

La parole de l'Instituteur.

Tous les hommes sont doués de l'intelligence et de la raison, mais à des degrés différents, et ces facultés que l'expérience et l'éducation développent et perfectionnent peu à peu, avec l'âge, constituent le jugement, la sûreté du jugement. La sûreté du jugement dépend donc du développement intellectuel, et ce dernier, chaque homme le révèle par ses actions, et par ses paroles. La parole surtout, cet intermédiaire indispensable de l'éducation et de la civilisation, ce privilège essentiel réservé à l'homme pour en faire le roi de la création, est comme le cachet de l'âme, le cadran de l'intelligence. C'est par la parole en effet que la vie intérieure de l'âme se transmet au dehors, que l'esprit se communi-

que au monde extérieur. "La parole, dit Latour d'Auvergne, est le plus doux lien de la société, c'est elle qui rapproche l'homme de ses semblables." Sans la parole nous ne serions que des automates sur terre, incapables d'exprimer nos pensées et obligés de renoncer à toute action, à toute entente commune. La parole est donc un bienfait dont on ne comprend réellement la grandeur que lorsqu'on en est privé. Ce bienfait, il est vrai, est commun, à peu d'exceptions près, à tous les hommes ; mais le don de savoir bien parler est réservé à un petit nombre. Je veux ici faire abstraction de la sagesse des paroles, pour ne m'occuper que de leur articulation ; car pour bien parler, il ne suffit pas de savoir bien penser, quoique la pensée soit l'âme de la parole ; mais les organes de la parole doivent à cet effet, avant qu'ils aient perdu leur souplesse, être soumis à un exercice qui rende, comme on dit, la parole facile et agréable. Dans les bonnes familles où l'on s'occupe sans cesse des enfants, l'instinct de l'imitation aidant, la parole se développe assez facilement jusqu'à une certaine perfection ; mais dans les campagnes, parmi les classes ouvrières qui ne parlent généralement qu'un dialecte plus ou moins pauvre et barbare, où les enfants sont la plupart du temps abandonnés à eux-mêmes, d'où leur naîtrait-il, je vous prie, la moindre pureté de langage ? L'unique ressource pour eux, c'est l'école ; et si en toutes choses ils copient assez fidèlement leur maître, c'est surtout par la parole. Il s'ensuit que l'instituteur doit s'appliquer non-seulement à corriger les défauts de langage de ses élèves, mais à parler lui-même constamment et en toutes circonstances d'une manière modèle. Établisons donc les points qui doivent fixer l'attention de tout instituteur, et d'après lesquels il doit régler sa parole.

Qu'avant tout sa parole soit *calme*. Il est bon, il est nécessaire que les enfants parlent haut, bien haut à l'école ; mais le maître doit parler bas, si bas même, qu'il faille le silence le plus absolu, l'attention la plus rigoureuse pour bien l'entendre. Car supposons que du matin au soir l'instituteur se démène dans sa classe et lance ses paroles comme une avalanche sur les jeunes têtes, qu'en résultera-t-il ? D'abord il fatiguera démesurément sa poitrine, ses poumons, et

ruinera nécessairement sa santé. En outre, les enfants étourdis, souvent même excités par les manières bruyantes de leur maître, se contenteront de saisir çà et là l'écho de quelques-unes de ses paroles, qu'ils entendront presque malgré eux, tout en jouant et en se disputant. La parole calme est donc une condition de bonne discipline à l'école, car elle force au silence et à l'attention plus que toutes les punitions possibles. Que ceux qui ont l'habitude de parler trop haut à l'école essayent ce moyen : ils verront qu'alors leurs élèves seront comme suspendus à leurs lèvres, qu'ils ne se permettront plus que rarement une distraction, et que par le fait même ils seront presque toujours en état de répondre ou de reproduire ce qu'on leur aura enseigné.

La parole de l'instituteur doit être *nette* et *correcte*. Elle doit servir de modèle aux enfants qui, de leur nature, sont enclins à imiter, et qui en dehors de l'école entendent si rarement un langage tout à fait correct. Tous les vices d'articulation, tels que le bégaiement, le grasseyement, le zézaïement, les provincialismes, etc..., il doit les éviter et s'en affranchir ; il doit se garder aussi d'avalier, comme on dit, des syllabes et des mots ; car la netteté et la pureté de son langage lui rendront, pour l'enseignement de l'orthographe et du style, plus de services que tous les devoirs à copier, que les dictées et les règles de grammaire.

La parole de l'instituteur doit être *simple* et *claire*. Ceux pour qui il parle, pour qui il doit et qu'il doit faire parler, se meuvent encore dans un horizon si peu étendu que les longs tours de phrase, les périodes savantes, les grands mots sauraient moins les éblouir que les décourager. Aussi le talent d'un bon maître consiste-t-il moins à parler un langage savant qu'à savoir se mettre véritablement à la portée de ceux qui l'écoutent. Car pourquoi chercherait-il à étourdir ses jeunes élèves par de grands mots, par des phrases savantes ? Pour leur en imposer peut-être ? Il réussira tout au plus à les abrutir. En général, c'est une gloire bien vaine que celle qu'on cherche dans l'étalage pompeux de sa science ; la vraie science se couvre du voile de la modestie, et seul l'épi vide dresse fièrement sa tête. Ce qu'il faut aux maîtres de l'enfance, c'est de la simplicité et de la clarté dans leurs expressions, c'est de la science de

s'exprimer sans affection, en phrases courtes et précises, que l'enfant puisse comprendre sans peine et imiter.

La parole de l'instituteur doit enfin être *lente*. On rencontre dans le monde beaucoup de personnes qui ne parlent incorrectement et indistinctement que parce qu'elles parlent et veulent toujours parler trop vite. C'est un flux de paroles qui sortent à la fois de leur bouche comme la paille d'une machine à battre. De là souvent des bégaiements aussi pénibles pour celui qui en est l'auteur que pour celui qui est forcé de les entendre. Et du reste, en parlant ainsi, peut-on se rendre compte de ce qu'on vient de dire; peut-on calculer la portée de chacune de ses paroles? Non, assurément; et si l'instituteur parle trop vite à l'école, combien de fautes ne sera-t-il pas exposé à faire par inadvertance? Où restera la clarté, la précision? Et s'il ne prend pas le temps d'enchaîner ses idées, si lui-même en perd souvent le fil, comment peut-il exiger que l'enfant suive? Parlons donc lentement à l'école et partout, et habituons nos élèves à parler et à répondre de même. Ils seront forcés alors d'articuler avec plus d'exactitude, de mieux se surveiller en parlant, et alors il nous sera facile de les contrôler, de les corriger. Leurs réponses, leurs erreurs même seront profitables à la classe entière, et l'habitude de cette surveillance personnelle et individuelle sera d'une heureuse influence pour tout le reste de leur vie. Cette habitude, une fois introduite à l'école, tous les élèves nouveaux s'y conformeront aisément, et une tel école passera avec raison pour une bonne école. Car toute confusion, toute récitation machinale s'en verra bannie; les enfants trouveront peu à peu des paroles pour rendre leurs propres pensées; et, la parole du maître ayant éclairé leur intelligence, fera fleurir leur imagination et plus tard mûrir leur jugement.

Der Schulfreund.

Les punitions corporelles.

Nous reproduisons de *L'Avvenire della Scuola* l'article suivant, traduit par un des amis de notre journal.

Il va sans dire que nous n'approuvons

pas toutes les idées émises dans cet article, qui est bien écrit d'ailleurs, et qui accuse beaucoup de travail et de nombreuses recherches. Notre intention, en le publiant, est de mettre sous les yeux de nos lecteurs une question que l'on agit aujourd'hui chez la plupart des peuples qui s'occupent spécialement de l'éducation de la jeunesse, et d'inviter les instituteurs de cette province à nous faire connaître leur opinion sur le sujet.

— Réd.

Nos lecteurs nous permettront de faire connaître succinctement quelles sont les peines disciplinaires en usage dans différents pays. Cette rapide esquisse nous permettra de constater que la nation italienne peut soutenir avantageusement la comparaison avec les autres sous ce rapport.

Depuis longtemps la chronique de l'instruction publique nous a fait connaître, par des documents officiels, certains faits bien propres à faire rougir ceux qui s'occupent d'éducation. Nous avons constaté, à plusieurs reprises, que les journaux et l'opinion publique, en Angleterre, ne paraissent nullement s'émouvoir du fait que dans leurs écoles on rabaisse la dignité humaine, et l'on fausse l'éducation du caractère.

Le *School Master* de Londres, par exemple, approuve le verdict d'un tribunal qui avait absous un instituteur accusé d'avoir battu un élève à coups de verge.

MM. Melenchtou, Johnson et Goldsmith, hommes éminemment respectables, se sont déclarés partisans des punitions corporelles, et ont ajouté que sans la verge on n'aurait jamais pu rien obtenir d'eux. Le président même du tribunal devant lequel l'instituteur était cité, ne crut pas devoir déroger à sa dignité en déclarant, pour motiver son jugement, qu'il avait été, lui aussi, fustigé très souvent à l'école. C'est en vain que Pestalozzi a écrit que sans une grande confiance dans la coopération de la nature, tout effort tenté pour le bien de la nature réussit contre nature. C'est en pure perte que Ricke a répété que l'amélioration du cœur ne peut s'obtenir par la douleur physique, et qu'on ne peut la faire naître dans la conscience que par des moyens moraux. Puisque le bien moral est le produit de la volonté libre, il ne peut être greffé dans le cœur, il doit s'en échapper spon-

tanément. C'est en vain que Bain fait observer que quand bien même les enfants seraient habitués à être battus par leurs parents, il ne s'en suit pas que le même système doive être suivi par les maîtres. Si l'on peut excuser les parents d'en agir ainsi, parce qu'ils manquent d'expérience en ces matières, et qu'ils ne connaissent bien souvent aucun autre moyen de répression, il ne peut en être de même des éducateurs de la jeunesse. Ils doivent faire en sorte que l'école soit un port de refuge pour les enfants maltraités à la maison ; ils doivent s'efforcer, par de bons conseils et un traitement plus digne, de faire naître dans ces jeunes cœurs la généreuse détermination de faire le bien.

L'opinion de personnes aussi compétentes est méprisée, et l'on continue, en Angleterre, en Allemagne, et même dans la libre Amérique, à traiter les enfants de telle manière que le récit de ces traitements indignes les partisans mêmes des punitions corporelles.

Quant à nous, nous pouvons avoir eu quelquefois à nous plaindre des erreurs, des fautes et de l'imprudence de nos maîtres, ainsi que du peu d'égards qu'ils manifestent pour les enfants dans l'emploi des moyens disciplinaires ; mais nous pouvons au moins nous féliciter de ne pas avoir donné au monde civilisé le scandale d'autoriser les punitions corporelles par notre législation scolaire. Même sous l'ancien régime, quand la verge et la férule faisaient invariablement partie du matériel de chaque école, et que l'inexorable suisse faisait dans chaque collège l'œuvre de grand justicier, on ne trouvait rien dans la loi qui pût autoriser les punitions corporelles. Les maîtres cités devant un tribunal n'ont jamais joui du bénéfice de l'impunité, par respect pour la tradition, comme en Angleterre, ou parce qu'il y avait absence de mauvaise intention, comme c'est presque toujours le cas en Amérique. Nous rougirions de voir, comme cela s'est vu en Allemagne, un congrès d'instituteurs demander de présenter au Reichstag une pétition à l'effet de faire modifier la loi qui permet de sévir contre ceux qui se rendent coupables d'abus dans l'usage des punitions corporelles.

Après ces remarques générales, nous allons passer aux détails.

Commençons d'abord par l'Allemagne.

En juin 1878, l'assemblée des instituteurs réunis à Magdebourg choisit comme sujet de discussion la question de la discipline et des punitions corporelles dans les écoles primaires. Or, chacun sera porté à croire que dans un congrès d'éducateurs de l'enfance, la première chose à proposer fût la suppression des punitions corporelles. Tout au contraire. On proposa, comme nous l'avons dit plus haut, de présenter au Reichstag une pétition à l'effet de faire modifier les articles 223, 230 et 232 du code pénal de l'empire. L'article 223 disait que "quiconque maltraite sciemment quelqu'un ou cause du dommage à sa santé peut être emprisonné, comme s'il s'agissait de coups et blessures, pour un espace de temps n'excédant pas trois ans, ou être passible d'une amende n'excédant pas mille marcs."

L'article 230 établissait que "quiconque est coupable d'avoir occasionné des blessures par négligence est passible d'une amende n'excédant pas mille marcs, ou d'un emprisonnement n'excédant pas deux ans." L'article disait encore que "*si l'accusé, par la nature de ses fonctions, de son emploi, ou de sa profession, était tenu à une plus grande circonspection, la peine pourrait s'étendre à trois années de prison.*"

Finalement l'article 232 établissait que "le procès pour blessures légères, infligées sciemment ou par négligence (art. 223 et 230), ne peut être institué qu'à la demande des intéressés, à moins que ces blessures n'aient été causées par une transgression des devoirs de l'emploi de l'accusé, de ses fonctions ou de sa profession."

Les deux délégués des instituteurs furent empêchés de se présenter au Reichstag ; mais ils envoyèrent aux membres leur pétition imprimée demandant le maintien des punitions corporelles. Au Reichstag, la discussion, à laquelle prirent part une vingtaine d'orateurs, fut très vive et dura cinq heures et demie.

Les journaux s'emparèrent aussi de la question et en firent le sujet de polémiques acerbes, à tel point que l'un des délégués, instituteur à Dresde, crut devoir modifier quelque peu les décisions de ses collègues, et les résuma en huit propositions.

Fait incroyable, un instituteur ayant osé faire des réserves et dire que, tout en n'étant pas opposé aux punitions corpo-

relles, il croyait que l'on pouvait atteindre plus sûrement le but de l'éducation en traitant les enfants avec bonté et douceur, s'appuyant sur l'opinion de Lessing, qui dit que l'on doit avoir de l'affection pour les enfants, ne fût-ce que cette affection que l'on doit à un animal, cet instituteur ne put trouver un seul collègue qui partageât son opinion.

Quel fut le résultat final de toute cette affaire ? Les propositions contenues dans la pétition ne furent pas, il est vrai, adoptées par le Reichstag, mais il en fut voté huit autres, établissant en substance ce qui suit :

“ Que l'instituteur, comme mandataire du père de famille, doit avoir le droit de recourir aux punitions corporelles, puisqu'il lui est interdit par les lois scolaires d'infliger la peine beaucoup plus dure de l'exclusion ;

“ Que la correction doit être mitigée par l'affection, proportionnée à l'individualité de l'enfant, et être infligée avec prudence, afin de ne pas dépasser le but de la punition, qui est de corriger l'enfant ;

“ Que, si l'instituteur outrepassé les limites du droit de correction, il ne doit pas être passible d'une pénalité plus grande que celle des personnes étrangères à l'enseignement ;

“ Que ce n'est pas leur intention de recommander ou de généraliser l'usage de la férule, mais bien d'affirmer les droits de l'éducation, en leur qualité de délégués des pères de famille.”

Les délibérations du Reichstag firent sensation. Les journaux libéraux manifestèrent leur étonnement en apprenant les décisions de ces *pédagogues du bâton* (*Prüdel-paedagogen*) qui, au lieu de bannir la verge des écoles, comme elle avait déjà été bannie des prisons, faisaient la distinction entre les bastonnades *obligatoires* et les bastonnades *facultatives*.

Ce système vicieux est très enraciné dans les dispositions législatives qui régissent l'Allemagne. Pendant qu'en Italie les punitions corporelles sont absolument interdites, elles ont en Allemagne leur histoire qui nous fait comprendre, jusqu'à un certain point, pourquoi elles sont tolérées.

Si nous remontons jusqu'à l'année 1763, nous trouvons le *General-Land-Schul-Reglement* du 12 août, promulgué par Frédéric-le-Grand, lequel reconnaît

la punition corporelle comme *nécessaire en cas d'obstination, de désobéissance, de mensonge, d'insultes, de disputes violentes entre les élèves*, mais exige que le maître, en infligeant le châtiment, ait soin d'éviter toute violence, tout zèle coupable, toute injure. L'enfant ne doit pas être gâté par trop d'indulgence, ni effrayé par une trop grande sévérité.

Le règlement des écoles réformées de Clèves du 10 mai 1782 contient des dispositions identiques : “ La discipline est indispensable dans les écoles. Elle a pour but de déraciner dans le cœur des enfants les germes du mal. Mais les maîtres d'école feront en sorte de ne pas outrepasser les limites de la modération, et éviteront de se mettre en colère, d'avoir recours à des injures brutales, et de frapper les élèves à la tête ; *il ne doit y avoir enfin ni trop de faiblesse ni trop de sévérité.*”

Douze ans après, l'on fit un pas en avant, et tout en maintenant le droit de correction, l'instruction du 4 septembre 1794 prescrit aux instituteurs d'éviter tout acte de dureté exagérée et toute partialité en infligeant les punitions. Il est dit que “ la principale qualité d'un maître doit être celle de savoir prévenir les infractions à la discipline. Si le maître sait occuper convenablement les enfants, ils ne s'ennuieront pas et ne seront pas tentés d'être distraits, ou de passer le temps à parler, à se disputer, à s'injurier. De fait, les punitions fréquentes dans une école sont une preuve du manque d'aptitude ou de négligence du maître.”

Mais toutes ces recommandations paraissent inutiles, bien qu'elles deviennent de jour en jour plus pressantes. En effet l'article 4 de l'ordonnance du roi Frédéric-Guillaume II, du 14 mai 1825, prescrivant que *la correction dans les écoles ne doit jamais dégénérer en mauvais traitements, lesquels pourraient nuire, au moins indirectement, à la santé des enfants*, prouve qu'il y avait des abus dans l'usage des punitions. L'article 5 de la même ordonnance ajoute que *si le maître, en infligeant une punition, sait se tenir dans de justes limites, il ne lui arrivera jamais d'être coupable de mauvais traitements.*

Plus tard, en signalant de nouveau ces abus, les instructions et les commentaires sur l'ordonnance royale deviennent plus explicites et plus formels. L'instruction du gouvernement provincial de Düsseldorf, du 30 octobre 1825, dit : *Nous*

espérons que les instituteurs feront un usage modéré de l'autorisation qui leur est accordée par l'article 5, et qu'ils n'oublieront pas que les meilleurs maîtres sont ceux qui savent maintenir la discipline dans les écoles sans avoir besoin de recourir aux punitions corporelles.

Les mêmes recommandations sont répétées dans les règlements de 1829 et de 1845. "Si une punition corporelle devient indispensable, elle ne doit être infligée qu'après les heures de leçons, par le maître lui-même, qui devra tenir compte de la constitution de l'enfant, et agir avec la modération d'un homme qui a les sentiments d'un père. Elle ne doit jamais être telle, qu'elle puisse avoir des conséquences pernicieuses à la santé de l'enfant. Les coups de pied et les soufflets sont défendus sous peine de destitution."

En suivant les différentes phases de la loi, on s'aperçoit facilement que le législateur hésite à adopter une mesure radicale, et à proscrire complètement de l'école les punitions corporelles, comme en France et en Italie. Encore aujourd'hui, dans le duché de Nassau, on permet de donner des coups sur la main avec une courroie large de deux doigts.

La Bavière défend de se servir de la férule et du bâton, mais permet l'usage modéré de la verge.

Le grand duché de Bade autorise la correction modérée au moyen de la verge, dont les coups doivent être appliqués sur la main.

Le royaume de Saxe même, dont les écoles sont si avancées, permet l'usage modéré des punitions corporelles dans le cas de résistance brutale ou d'autre faute grave. Il le permet aussi quand tous les autres moyens de répression, comme l'admonition du maître et du directeur, la retenue après les heures de classe, l'information écrite aux parents, ont été reconnus inutiles.

En Autriche il est permis de se servir d'une petite baguette flexible pour la punition de fautes graves, commises par les enfants d'un certain âge ; mais, pour les petits, l'usage de la verge est préféré. Les punitions corporelles n'ont jamais été interdites, si ce n'est tout récemment, et dans quelques provinces seulement.

Le règlement relatif aux punitions corporelles, émanant du gouvernement de la province de Magdebourg (Prusse), dé-

montre non-seulement que l'on ne défend pas les punitions corporelles à présent, mais qu'on ne songe pas même à les abolir dans un avenir prochain. L'article 3 prescrit que l'on ne doit pas infliger de punition corporelle avant la fin de la leçon, afin que l'élève ait le temps de se convaincre qu'il a eu tort, qu'il mérite sa punition, et qu'il ne croie pas que son maître l'a puni injustement dans un moment de vivacité.

Si (article 4), par exception, ou pour des causes particulières, le maître se trouve dans l'obligation d'infliger une punition corporelle pendant la leçon, il doit auparavant conduire l'enfant dans l'espace libre de l'école. Dans les classes inférieures (art. 5), il n'est permis de faire usage que d'une petite verge de fils de bouteau, dont les coups seront appliqués alternativement sur chaque main. Dans les classes supérieures, s'il devient nécessaire de donner une correction plus sévère, les coups devront être appliqués sur la partie postérieure du corps (*sulle natiche*) ou sur les reins, et il est permis d'employer une baguette flexible de plus d'un centimètre de diamètre. Les autres moyens de correction (art. 6), comme de frapper les enfants à la tête, tirer les oreilles, donner des chiquenaudes, battre avec un bâton non flexible, sont défendus."

En Italie, l'on ne peut s'expliquer comment il est possible qu'un pays civilisé sanctionne de pareilles dispositions dans un règlement, prescrivant même de quelle manière les enfants seront battus. En Allemagne, l'on voit la troisième chambre du tribunal de l'Empire, qui est la plus haute autorité judiciaire, décider que "quand les lois d'un Etat de l'Empire accordent à l'instituteur le droit de punir, ses actions faites en vue et dans les limites de ce droit, ne tombent pas sous la juridiction du code pénal, même quand elles constituent par le fait une violence dans le sens juridique du mot ; l'instituteur, outrepassant le droit de correction qui lui est accordé, en infligeant une punition qu'il croyait méritée, ne tombe pas sous le coup de la loi, quand bien même il exagère l'importance de la faute commise." Dans ce cas, c'est l'autorité scolaire qui doit agir par voie disciplinaire.

Si, au contraire, l'instituteur outrepassait ce droit de correction en infligeant une punition défendue, de manière à faire

comprendre qu'il n'avait pas en vue la discipline scolaire, mais seulement l'intention de décharger sa mauvaise humeur sur l'élève, il se trouve sous le coup de l'article 223 du code pénal.

La conséquence de cette décision, c'est que les maîtres, en Allemagne, peuvent battre les enfants autant qu'ils le voudront, pourvu qu'ils se servent d'un bâton du diamètre réglementaire, et qu'ils agissent de manière à ce qu'on ne puisse pas les soupçonner d'avoir *frauduleusement* donné à la faute commise une gravité exagérée. Car comment est-il possible de connaître les intentions d'un maître, ou de découvrir chez lui des indices de malveillance ?

Aussi en Prusse, d'après les précédents que nous venons de citer, les indices seront toujours difficiles à trouver, et les actions du maître resteront impunies, parce qu'on pourra toujours dire qu'en exagérant la gravité de la faute et, par conséquent, de la punition, il n'avait pas réellement l'intention de les exagérer.

De positif, il ne reste qu'un fait : c'est que l'enfant a été cruellement battu.

En Italie, l'impunité pourrait résulter de la faiblesse d'un assesseur communal; en Prusse elle est la conséquence inévitable des idées fausses qui prévalent dans la législation scolaire.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que cet état de choses existe seulement en Allemagne, et qu'il est dû exclusivement au caractère, aux mœurs et à la condition politique du peuple allemand. Si nous jetons les yeux sur l'Angleterre et l'Amérique, nous voyons que le même état de choses existe, ou à peu près. En Angleterre, une réforme est absolument nécessaire pour empêcher la fréquence des punitions corporelles, qui sont quelquefois administrées d'une manière si brutale, que les parents sont obligés de recourir aux tribunaux. Malheureusement, les tribunaux, la presse, et les autorités étant en faveur des punitions, ils n'obtiennent pas souvent la réparation demandée. Les exemples d'une tolérance coupable sont même trop fréquents; et, franchement, nous commençons à perdre tout espoir de réforme, quand nous lisons dans un journal comme le *Schoolmaster* que "dans les écoles où l'on fait usage de la verge, les punitions sont moins fréquentes que dans les autres."

Notre découragement augmente lors-

que nous voyons que ce sont les instituteurs mêmes que le règlement (art. 26) atteint, en leur prescrivant de quelle manière ils devront punir, en les obligeant d'inscrire le nom de l'élève puni, et de ne pas appliquer le châtiment pendant la classe. Il est vrai que, vers la fin de l'année dernier, le comité exécutif de l'Union nationale des instituteurs primaires envoya une pétition à l'effet de supprimer cet article; mais cette demande fut rejetée par le *School Board*, qui se divisa sur la question: 21 votant contre et 15 pour.—Séance du 3 mars.

Maintenant, passons aux Etats-Unis. Nous laisserons la parole à la *Revue Pédagogique*.

Le *School Board* de Boston s'occupe en ce moment, comme celui de Londres, de la question des punitions corporelles. En avril dernier, ce corps avait nommé un comité de trois membres chargés d'étudier le sujet et de faire rapport. Ce comité s'est divisé sur la question: deux des membres se sont déclarés en faveur de l'abolition des punitions corporelles, conformément aux vœux exprimés par le surintendant des écoles, M. Elliot; le troisième, M. Hyde, ancien instituteur, au contraire s'est déclaré en faveur du maintien de ces punitions.

Les rapports des deux fractions du comité furent présentés au *School Board* le 26 octobre, et la discussion est déjà commencée sur le sujet. Le rapport de la majorité cite l'exemple de la France, des Pays-Bas, de la Prusse (?), et de l'Autriche, où les punitions corporelles sont interdites. Il rappelle aussi qu'en Amérique, l'état de New-Jersey et la ville de New-York ont aboli ces punitions.

L'histoire de la disparition de la verge des écoles de New-York est assez curieuse. En 1865, le *School Board* de New-York constata que dans douze écoles de cette ville, précisément dans celles où la discipline était le mieux observée, les maîtres ne faisaient pas usage des punitions corporelles. Les autres écoles, au contraire, avaient eu, dans le cours de l'année 1864, plus de cent mille cas de punitions de cette nature. Le *School Board*, voulant remédier à cet état de choses, ordonna qu'à l'avenir les punitions corporelles fussent réservées exclusivement au directeur de chaque école, qui devait faire un rapport à ce sujet tous les mois.

La conséquence fut qu'en 1866 il n'y eut plus que 94,170 cas de punitions corporelles, 67 écoles ayant renoncé à ce moyen disciplinaire. En 1870, il ne restait plus que 13 écoles faisant usage de la verge. Le *School Board* crut alors opportun d'adopter une mesure décisive, et ordonna la suppression radicale des châtimens corporels dans les écoles de New-York.

Le rapport de la majorité du comité de Boston conseillait de suivre l'exemple de New-York. Il croyait que l'on pouvait abolir de suite les punitions corporelles dans les écoles primaires d'un grade inférieur ; mais il en conseillait le maintien provisoire dans les *Grammar schools*, sous la responsabilité du directeur, seul autorisé à administrer les corrections, et tenu parfois à en indiquer les motifs sur un registre spécial.

Le rapport de la minorité, ou de M. Hyde, au contraire, demandait le maintien des punitions corporelles, sans lesquelles il lui paraissait impossible de maintenir dans les écoles une discipline convenable. Il invoquait l'autorité des plus illustres pédagogues américains et anglais, tels que Horace Mann, le Dr Philbrick, le Dr Arnold, etc., qui se sont tous déclarés favorables à l'opinion qu'il soutenait lui-même. Il terminait en donnant trente-deux raisons qui militent en faveur de ce genre de punitions. En voici quelques-unes :

1° Les punitions corporelles sont ordonnées par la loi de Dieu, et il est universellement reconnu qu'elles constituent un élément important des lois humaines ;

13° L'abolition des punitions corporelles aurait pour résultat d'introduire dans les écoles des punitions d'un caractère plus nuisible et souvent plus cruelles ;

23° La nature nous enseigne, dès notre plus tendre enfance, que la souffrance physique accompagne la violation de ses lois ; or, puisque la nature a recours à la souffrance physique pour assurer l'obéissance à ses lois, n'est-il pas du devoir des parents et des instituteurs d'employer la souffrance physique pour assurer le respect et l'accomplissement des lois nécessaires au progrès social, intellectuel et moral des enfants ?

27° Abolir les punitions corporelles, c'est enlever à l'instituteur un droit qui lui a toujours été reconnu jusqu'à présent par les meilleures autorités légales,

et qui est justifié par la décision des tribunaux dans tous les pays civilisés ;

28° La glorieuse renommée des écoles de Boston, dans le pays et à l'étranger, est due non-seulement à un enseignement méthodique et bien fait, mais encore à cette discipline ferme et inflexible, qui a fait le succès de notre système scolaire.

Les arguments de M. Hyde ne nous semblent pas concluants ; mais peut-être que le *School Board* de Boston, qui a accepté récemment la démission de M. Elliot, et lui a donné pour successeur un ancien instituteur, M. Seaver, en juge-t-il autrement. Le *Journal of Education* de Boston, le principal organe des éducateurs américains, se fait le champion déclaré des punitions corporelles.

Ainsi s'exprime la *Revue Pédagogique*. Mais nous croyons savoir que le *School Board* a adopté, relativement à cette question la proposition du comité. Les punitions corporelles ne peuvent être infligées que par le directeur même de l'école, ou par celui qui se trouve à le remplacer temporairement. L'exécution de la sentence ne peut avoir lieu que pendant la classe suivante. Il sera tenu un registre spécial indiquant les différents cas qui peuvent s'être présentés, la nature de la faute commise, et faisant connaître quel effet la punition a pu produire sur la conduite et le caractère de l'élève. Cet ensemble de mesures limitera, espérons-le, l'usage des punitions corporelles.

D'après ce que nous venons de faire connaître, il ne semble pas que la cause de l'abolition de ces punitions soit définitivement gagnée. Nous espérons cependant que le bon sens des instituteurs et leur esprit de justice finiront par faire triompher nos opinions pour le plus grand bien de la civilisation en général.

Quand doivent se faire les distributions de prix dans les écoles ?

Les instituteurs de cette ville et de la banlieue se sont dernièrement réunis à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, et y ont discuté la question suivante :

« Afin d'exciter l'émulation chez les élèves, serait-il préférable de faire plusieurs distributions de prix échelonnées à diverses époques de l'année scolaire,

ou de n'en faire qu'une à la fin de l'année ? »

Nous publions aujourd'hui un résumé de cette discussion, d'après les notes que nous ont transmises MM. J. T. Dorais et L. A. Primeau.

M. J. Ahern, ouvrant la discussion, s'exprime à peu près en ces termes : Il existe une certaine ressemblance entre l'enfant qui va à l'école et le marchand qui tient des livres. Celui-ci entre bien jour par jour les piastres et les centins qu'il reçoit de la vente de ses marchandises, mais il ne porte cet argent au compte du capital qu'une seule fois pendant l'année. Je ne vois pas pourquoi on agirait autrement avec l'enfant : lui aussi a son capital, c'est son travail. Je ne crois pas que la monnaie qu'il en reçoit, c'est-à-dire les notes qu'on lui donne, doivent être portées à son crédit plus souvent qu'elles ne l'ont été jusqu'aujourd'hui. C'est pourquoi je serais d'opinion que nous continuassions, comme nous l'avons toujours fait par le passé, ces belles et intéressantes distributions de prix que les parents aiment tant, et qui terminent si bien une année scolaire.

M. F. X. P. Demers admet que les distributions de prix de fin d'année peuvent avoir leur importance, mais il ne leur reconnaît pas celle de hâter suffisamment les progrès dans nos classes : ce qui, cependant, est la chose à laquelle nous devons le plus viser.

Après avoir parlé du peu d'efficacité des distributions de prix de fin d'année, il suggère l'idée de leur substituer les récompenses mensuelles, qui, dans son opinion, produiraient des résultats beaucoup plus satisfaisants. Pour s'en convaincre, dit-il, nous n'avons qu'à considérer les effets produits dans nos classes par les attestations que nous y avons introduites depuis le commencement de l'année.

Il ajoute que si les prix qu'on donne en pure perte à la fin de l'année scolaire étaient distribués à la fin de chaque mois, on verrait un changement radical dans l'application et la conduite des élèves.

P. L. O'Donoghue voudrait que tout en conservant nos distributions solennelles de fin d'année, l'on adoptât le mode de récompenses mensuelles proposé par M. Demers. Il dit que, chez lui aussi, les attestations ont eu l'heureux effet de faire diminuer considérablement le nom-

bre des mauvaises notes. Il conclut de ce fait que si l'on joignait des livres à ces attestations, le résultat serait encore meilleur.

M. Desroches serait aussi en faveur des récompenses mensuelles.

M. T. M. Brennan partage l'opinion de MM. Demers et O'Donoghue.

M. N. Boulay se déclare contre les distributions solennelles de la fin de l'année. Il est d'opinion que, par suite de ce mode de distribution, les élèves perdent de vue la récompense, seule chose à peu près capable de faire naître l'émulation et de la maintenir chez l'enfant. Ces distributions, suivant lui, causent beaucoup de mécontentements chez les parents, et beaucoup de désagréments à l'instituteur.

M. le Dr Mousseau se prononce contre les distributions mensuelles, et dit que si les distributions de fin d'année font des mécontents et des envieux, les distributions mensuelles en feront davantage. Les instituteurs doivent s'attendre à ces misères qui se rencontrent dans toute distribution de prix ; mais d'un autre côté, moins on fera de distributions, moins on fera de mécontents.

Il conclut en disant que les instituteurs doivent prendre note du travail journalier des élèves, afin de pouvoir répondre avec avantage aux accusations de partialité dont ils sont quelquefois l'objet.

M. L. A. Primeau serait en faveur des distributions mensuelles, s'il y avait possibilité de les rendre publiques. Mais comme toutes les écoles ne sont pas situées dans des conditions propres à pouvoir admettre les parents, il en conclut qu'il serait difficile de supprimer, du moins pour le moment, nos distributions de fin d'année.

M. G. Gervais dit : De l'aveu général, la question des récompenses est une des plus importantes ; car les récompenses sont nécessaires pour faire naître et entretenir l'émulation chez les élèves. Mais il doit y avoir un temps plus convenable que tout autre pour les distribuer.

Dans l'ordre moral, la peine et la récompense naturelles suivent à l'instant l'acte intelligent et volontaire ; en d'autres termes, le remords torture aussitôt le coupable, ou la joie intérieure donne à l'âme juste un avant-goût de l'éternelle récompense. Les peines et les récompenses positives sont aussi bien souvent distribuées aussitôt après la perpétration

de l'acte ; cependant Dieu qui envoie ces punitions et ces récompenses, visibles ou invisibles, a l'éternité devant lui ; il est patient, mais il se hâte de punir ou de récompenser sa créature, parce qu'il sait que les choses éloignées ont peu d'effet sur elle, qu'elle a le souvenir trop court par quelque endroit.

L'école est un monde en petit et certes c'est là que les récompenses comme les punitions appliquées à temps donnent de l'émulation, de même qu'elles gâtent presque tout lorsqu'elles viennent à contre-temps. D'après l'avis des pédagogues les plus autorisés—Théry, Rendu, Overberg et autres,—on peut dire que les récompenses sont accordées à contre-temps dans les distributions d'apparat, suivant l'usage antique et solennel. Ces mêmes éducateurs s'opposent aux séances publiques, parce qu'elles sont un écueil pour la vertu encore trop faible de l'enfant, qui souvent est comme abîmé quand il a été malheureux dans ses études, ou pris de vertige s'il a remporté quelque succès. Ne vaut-il pas mieux, dans l'un comme dans l'autre cas, que ses joies et ses peines soient comme entourées du doux voile de l'intimité ?

Quelques-uns veulent assimiler les distributions multiples aux balances approximatives que fait le marchand dans le cours de l'année, balances qui ne sont complétées que par la balance générale annuelle. Je répondrai que la comptabilité qui pourrait donner un état mensuel du progrès ou recul des affaires, serait la plus parfaite ; aussi, c'est ce qu'elle tâche de pratiquer, au moins au trimestre ou au semestre. En tous cas, elle agit sur une matière inerte, qui permet les retards, et les quelques jalons plantés le long de l'année suffisent à ses fins, tandis que la légèreté de l'enfant exige un contrôle et un stimulant de tous les jours.

En outre, l'instituteur, qui n'a pas en main la balance de la parfaite justice, peut se tromper dans un examen de fin d'année ; alors, son erreur est sans remède ; l'enfant victime de cette erreur se retire découragé, la haine au cœur, haine contre l'instituteur et, ce qui est plus fâcheux, contre les choses de l'école, livres et autres moyens d'instruction. Tous ces inconvénients tendront à disparaître, si l'on suit le système que je propose : car des récompenses prudemment

multipliées mettront en activité toutes les facultés des élèves ; les erreurs pourront être réparées d'un concours à l'autre, sans que l'instituteur se voie obligé de s'occuper plus qu'il ne faut de l'ambition désordonnée de certains parents.

Les distributions de prix échelonnées à des époques rapprochées auront aussi pour effet d'assurer à l'instituteur le concours actif des parents éclairés dans l'œuvre de l'éducation, en les amenant à parler plus souvent à l'enfant de ses classes et des efforts qu'il doit faire pour mériter des prix qu'il aperçoit déjà à l'horizon.

Encore une remarque. Puisque cette question capitale de l'émulation exige la coopération des récompenses et des punitions, au moins pour quelques-uns, pourquoi ne s'est-on pas encore avisé de faire amas de punitions pour la fin de l'année, afin de faire une exécution en règle, dans une séance à laquelle parents et amis seraient priés d'assister ? Cette séance serait même plus facile à préparer que l'autre ; il faudrait moins de temps pour disposer les férules qu'il n'en faut pour les prix. La même nature est pourtant l'objet de ces peines et de ces faveurs. J'incline à croire qu'on a trouvé vain de remettre trop longtemps les châtimens ; mais est-il moins vain de remettre les récompenses à un autre jour ?

Enfin, pour ne pas rompre trop brusquement avec les traditions, si les distributions ne peuvent être plus fréquentes, que l'on fasse la simple lecture de la liste des prix, en présence des autorités de l'endroit, et que les livres destinés en récompenses soient conservés jusqu'à la fin de l'année pour être remis à chacun, dans une séance où notables et parents seront invités. Mais afin de tenir les élèves en haleine, avis sera souvent publié que tous manquements sont enregistrés, et que ceux qui faibliront, perdront naturellement tout le bénéfice des nombreux mérites péniblement acquis. Ainsi, ils se familiariseront avec l'idée des conséquences, bonnes ou mauvaises, qu'emporte chacune de leurs actions.

Toutes ces considérations ne tendent pas à former une théorie purement spéculative, et je crois pouvoir conclure que l'œuvre de l'instruction et de l'éducation sera mieux servie par la fréquence des distributions de prix que par une distribution *unique*, attendu que cette fré-

quence de distributions aura pour effet de créer une louable émulation chez l'enfant, et de faire naître dans cette jeune intelligence l'idée éminemment éducatrice des suites prochaines et éloignées de toutes ses actions.

M. Dorais est opposé aux distributions solennelles de fin d'année, qu'il considère comme allant contre le but qu'on se propose, créer l'émulation chez les élèves. Il est d'opinion qu'elles ont leur raison d'être dans les villes où des écoles de dénominations différentes sont en présence les unes des autres, et qu'il est nécessaire de soutenir une légitime concurrence. Pour ce qui concerne les écoles de campagne, ces sortes de distributions sont plutôt de nature à faire des envieux que des heureux, comme l'expérience, du reste, l'a presque toujours démontré. Il croit que des distributions mensuelles faites devant des amis de l'éducation produiraient beaucoup d'émulation chez les élèves, qui ne les perdraient point de vue ; car les enfants oublient bien vite une récompense qui se fait longtemps attendre. Ce mode de distribution aurait surtout le bon effet de faire cesser ces accusations d'injustice dont on accable, et souvent bien à tort, le pauvre instituteur.

M. l'abbé Verreau félicite les instituteurs de l'entrain qu'ils ont apporté à la discussion. Il dit que l'objet des récompenses est une des questions les plus importantes, et ne saurait être discuté avec trop de soin. Les récompenses stimulent l'émulation, ce levier puissant sans lequel l'instituteur le plus habile ne peut réussir qu'à demi ; mais elles doivent être échelonnées le long de l'année scolaire, afin de permettre aux élèves de retremper leur courage pour travailler ensuite avec une nouvelle ardeur. Ces distributions partielles ont aussi le bon effet d'obliger l'élève à tenir un compte exact de ses bonnes et de ses mauvaises notes.

Une seule distribution se faisant beaucoup attendre, il est à craindre que dans le cours de l'année, le courage des élèves ne vienne à faiblir. Il désire que les parents soient mis au courant du travail de l'enfant soit au moyen de notes, de points ou de bulletins.

M. l'abbé termine en invitant les instituteurs à étudier l'effet que peuvent produire ces divers modes de récompenses, afin d'adopter celui qui serait le plus fécond en résultats.

(Cette question sera de nouveau discutée à la conférence générale des instituteurs, laquelle aura lieu le 26 et le 27 de ce mois, à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.)

Revue des faits scolaires.

HOLLANDE.—Le ministère de l'intérieur vient de publier le programme de l'examen d'admission aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Voici le résumé des épreuves ou des connaissances exigées :

a. Lecture intelligente et naturelle d'un morceau pas trop difficile de prose ou de poésie.

b. Une page de calligraphie en moyen ou en fin, sur du papier non réglé.

c. Notions exactes sur le système décimal, sur les principales opérations exécutées au moyen des nombres entiers et des fractions, sur le système métrique ; solution de quelques problèmes faciles, tant de tête que par écrit.

d. Quelques notions sur les surfaces planes et sur les solides géométriques.

e. Connaissance des principales règles de la grammaire et du style.

f. Connaissance des principaux événements de l'histoire nationale.

g. Connaissance de la géographie physique et politique des Pays-Bas ; connaissance générale de la carte d'Europe et de la mappemonde.

h. Notions sur les animaux, les végétaux et les minéraux les plus connus.

i. Dispositions naturelles pour le chant.

BELGIQUE.—Un arrêté royal porte règlement des conférences des instituteurs et des institutrices primaires communaux. Ces conférences ont lieu une fois par trimestre dans chaque cercle ou circonscription de conférences ; il y a en outre pour les instituteurs seulement, une conférence annuelle spéciale ayant pour objet l'enseignement élémentaire de l'agriculture, de l'horticulture et de l'arboriculture. Les conférences sont présidées par l'inspecteur cantonal, ou par l'inspecteur principal si celui-ci est présent.

Tous les membres du personnel enseignant qui ont été présents à une conférence rédigent, à domicile, le compte-rendu de la séance ; ce travail est transmis à l'inspecteur cantonal quinze jours au plus tard, après la tenue de la confé-

rence. La rédaction jugée la meilleure est adoptée pour servir de procès-verbal.

Tous les instituteurs et toutes les institutrices sont tenus d'assister aux conférences. Ceux d'entre eux qui habitent la localité où la conférence se tient reçoivent, à titre de jeton de présence, une indemnité de deux francs par jour ; ceux qui sont étrangers à cette localité reçoivent quatre francs.

SUISSE.—On annonce que prenant en considération l'opinion émise par d'éminents vocalistes que la lecture des livres imprimés en caractères gothiques est nuisible à la vue, le gouvernement bernois a décidé de faire son possible pour favoriser l'usage général des caractères romains ; pour commencer, toutes les publications officielles seront désormais imprimées dans ce caractère, à l'exclusion du caractère gothique.

ITALIE.—A chaque instant les journaux italiens citent de nouveaux exemples de la situation misérable où se trouvent réduits les instituteurs ou institutrices dans les communes rurales. Non seulement leur traitement est dérisoire (le minimum légal est de 550 francs), mais encore ils ont toutes les peines du monde à en obtenir le paiement. Souvent le percepteur de la commune est en même temps l'unique négociant de la localité : il en profite pour vendre à crédit à l'instituteur, qu'il laisse sans argent, forcé de s'adresser à lui et de prendre les marchandises au prix qu'il plaît au percepteur de les compter ; en sorte que lorsque vient enfin le moment où le pauvre instituteur obtient de faire régler son compte, le percepteur se trouve parfois rester le créancier de celui dont il a indûment retenu le traitement échu. Il arrive aussi que le percepteur est un usurier qui prête aux paysans à la petite semaine ; il ne paye pas à l'instituteur ce qui lui est dû, sous prétexte qu'il n'y a pas d'argent dans la caisse communale ; mais il offre généreusement de lui faire personnellement des avances, moyennant un modique intérêt de cinq ou six pour cent..... par mois ; et l'instituteur est forcé d'accepter, pour garder sa place et ne pas mourir de faim.

On cite un instituteur à qui la commune de Sala Consilina devait cinq mois de traitement. Sa petite fille meurt ; il n'a pas de quoi payer l'enterrement. Il écrit au percepteur une lettre pressante pour

obtenir le paiement de ce qui lui est dû, ou au moins un acompte : le percepteur lui envoie deux francs.

A San Chirico Raparo, une institutrice qui vivait avec sa vieille mère se trouve littéralement sans pain. On lui devait 330 francs ; elle demande au percepteur un petit acompte, par charité : elle reçoit aussi deux francs.

GRÈCE.—La plus récente statistique de l'instruction publique en Grèce est celle de 1877. Cette année-là, 65 o/o du nombre total des garçons en âge scolaire ont figuré sur les registres des écoles communales ; la proportion de ces dernières était d'une école pour 747 habitants. Chaque élève coûte environ 17 francs par an, ce qui représente une dépense de 74 centimes par chaque contribuable adulte. Le nombre des écoles communales de garçons était en 1877 de 989, avec 63,156 élèves ; celui des écoles communales de filles, de 138, avec 11,045 élèves.

L'instruction secondaire se donne dans les écoles helléniques, au nombre de 136, avec 7,646 élèves en 1877, et dans les gymnases, au nombre de 18, avec 2,460 élèves.

AUTRICHE.—Le Conseil scolaire de la ville de Vienne a fait élire dans chacun des dix arrondissements de la capitale, sous la présidence des inspecteurs, deux maîtresses de travaux à l'aiguille, choisies par leurs collègues. Ces vingt déléguées doivent se réunir pour rédiger un programme uniforme de l'enseignement des travaux à l'aiguille, qui sera introduit dans toutes les écoles de filles de Vienne. Un journal pédagogique de cette ville exprime l'espoir que cette commission saura élaborer un programme qui, sans emprunter à la routine ses procédés empiriques, prendra en considération la brièveté du temps accordé à cet enseignement et la situation pécuniaire d'un grand nombre de familles, et saura éviter toute perte de temps et tout gaspillage d'argent. — *Revue pédagogique.*

ILES SANDWICH.—A Punahon, on n'enseigne pas seulement aux jeunes filles, dit M. de Varigny, l'histoire, la géographie, la musique, le chant, le dessin, la couture, on s'applique surtout à en faire des femmes pratiques, capables de bien tenir et de bien diriger une maison. Un détail, entre autres, en dira plus long à ce sujet.

Chaque quinzaine, le directeur du col-

lège désigne un certain nombre de jeunes filles, à tour de rôle, pour diriger l'établissement sous le contrôle supérieur de la directrice. Elles sont respectivement chargées de ce qui est à proprement parler le ménage. Elles donnent les ordres, surveillent la cuisine, font elles-mêmes les entremets, les plats doux, les gâteaux. Les achats leur sont confiés; elles mettent le couvert, veillent à l'entretien du linge, ont la haute main sur les domestiques, et sont responsables de la bonne tenue de l'établissement. Chaque élève fait son lit, sa chambre, la balaye et la tient en ordre.

Le jardinage, la culture des fleurs occupent la plus grande partie de leurs créations.

Toutes les chambrettes sont égayées et embaumées par des bouquets qu'elles arrangent avec art.

L'équitation et la natation font aussi partie de l'éducation.

Aphorismes épistolaires,

Ou conseils pour écrire une lettre.

1. Une lettre quelconque n'est jamais sans conséquence : rappelez-vous toujours cela avant d'écrire.
2. Pour écrire une lettre, ne consultez ni les grammairiens, ni les lexicographes : tenez-vous-en à la lecture réfléchie des bons écrivains épistolaires des deux sexes, et consultez les lettres des femmes de préférence à celles des hommes.
3. Avant de tracer la première ligne d'une lettre, mettez-vous par la pensée en présence de la personne absente ; parlez-lui la plume à la main.
4. Jules-César dictait plusieurs lettres à la fois : n'imitiez point le dictateur de Rome ; ne faites qu'une lettre à la fois.
5. Dans vos lettres à un homme public ou à un protecteur, gardez-vous de montrer plus d'esprit qu'il n'en a.
6. N'écrivez point une lettre de reproche pendant une digestion laborieuse.
7. N'écrivez pas longuement aux gens heureux.
8. Toute votre vie écrivez à vos instituteurs, à vos institutrices avec autant de respect et de reconnaissance qu'aux deux auteurs de vos jours.
9. Ne demandez rien, ne refusez rien dans vos lettres qui vous ferait rougir en

le demandant, en le refusant de vive voix.

10. Ecrivez toutes vos lettres d'un style simple, principalement les lettres adressées aux gens d'esprit et aux sots.

11. Soyez vous-même dans vos lettres ; n'imitiez personne.

12. En vous proposant le laconisme dans vos lettres, craignez de leur donner de la sècheresse : un style sec annonce une âme sèche.

13. Une lettre est comme un bouquet de fleurs ; il faut que les pensées en soient bien assorties.

14. Dans une foule, il n'y a pas deux physionomies qui se ressemblent parfaitement ; qu'il en soit ainsi de vos lettres.

15. Parlez de vos amis comme s'ils étaient présents ; écrivez-leur de même.

16. Dans vos lettres, mettez-vous à la portée de ceux qui les recevront. Le jeune homme doit ralentir son pas quand il se promène avec un vieillard ou avec une femme.

17. N'amassez point d'avance d'idées brillantes ou profondes pour les placer dans vos lettres à mesure que l'occasion s'en présentera : c'est principalement dans le style épistolaire qu'il faut vivre au jour le jour.

18. Tous les genres d'écrire peuvent entrer dans le style épistolaire, cela dépend du sujet et de l'auteur de la lettre. Le sublime n'exclut point la simplicité ; tout au contraire il la suppose.

19. Si vous ne pouvez éviter les excès dans vos lettres, soyez incorrect plutôt que pédant.

20. Ne rêvez pas longtemps avant d'écrire une lettre, mais relisez-la toujours quand elle est écrite.

21. Dans la conversation, usez sobrement des jeux de mots : usez-en encore plus sobrement dans vos lettres.

22. Un père et son fils ne doivent point s'écrire comme deux camarades.

23. Une mère et sa fille ne doivent point s'écrire comme deux compagnes du même âge.

24. Que les lettres de deux frères ressemblent à celles de deux amis.

25. Laissez courir votre langue et votre plume, mais, en écuyer habile, que votre plume et votre langue sentent toujours un peu qu'elles seront libres tant qu'elles n'abuseront pas de la liberté que vous leur accordez dans vos conversations ou dans vos lettres.

26. Soyez bref quand vous écrivez à un magistrat : les magistrats n'ont point le temps ni la patience de lire de longues épitres.

27. Dans vos lettres blâmez en peu de mots : louez en moins de mots encore.

28. Ne mettez point d'érudition dans vos lettres ; elles dégèneraient en mémoires académiques.

29. Que toutes les expressions de votre lettre respirent l'honnêteté ; cela vous dispensera des compliments et de la politesse.—Beaucoup trop de gens sont polis pour se dispenser d'être honnêtes.

30. Ne faites point partir une lettre qui vous a causé de l'ennui ou de la peine à écrire ; elle donnerait de l'ennui en la lisant.

31. Quand vous êtes altéré, vous videz toute une coupe d'un seul trait.—Attendez le besoin d'écrire, et que votre lettre soit commencée et finie, pour ainsi dire, d'un trait de plume.

32. C'est surtout dans une lettre que les vieux mots d'une langue peuvent être rajeunis ; toutefois n'en usez qu'avec goût et sobriété.

33. Toujours, toujours, et sans exception, que vos lettres soient des impromptus.

34. Dans toutes vos lettres, ne sacrifiez jamais la vérité aux considérations, aux bienséances, aux égards : il vaut mieux ne pas écrire.—Un mensonge parlé est un grand mal ; un mensonge écrit est un bien plus grand mal encore.

35. N'écrivez pas le premier à un ami porté subitement à un poste élevé ou sur le haut de la roue de fortune ; attendez de ses nouvelles.

36. Les premières idées étant souvent les meilleures, répondez à une lettre sans nul délai ; cependant il n'y aurait nul inconvénient à en différer la réponse au lendemain, surtout s'il est question d'affaires sérieuses.

37. Vous n'écririez qu'un billet, une apostille, un *post-scriptum*, n'écrivez jamais seulement pour écrire.—Un être raisonnable ne fait pas un geste, ne prononce pas une parole, n'écrit pas un mot qu'il n'ait un but et qu'il n'en puisse rendre raison.

DUFIEF.

Un établissement d'utilité publique.

Les journaux se sont encore occupés dernièrement de la question des études que la jeunesse canadienne ne peut suivre, et du cercle étroit des carrières qu'elle peut embrasser. Sans vouloir accepter tout ce qu'on a dit contre ce qui existe, on doit reconnaître qu'il s'y trouve des lacunes.

Nos établissements d'instruction classique sont nombreux, bien organisés et fonctionnent parfaitement. Le grand nombre d'hommes distingués qu'ils ont donnés au clergé et aux professions libérales en est la meilleure preuve. Mais de l'aveu de tous, ces établissements sont assez nombreux, et il ne faut pas songer à les multiplier.

L'éducation scientifique, organisée depuis peu d'années, a déjà fourni aux travaux publics un certain nombre de jeunes ingénieurs qui donnent les meilleures espérances pour l'avenir.

L'émulation qui s'est manifestée, par toute la province, depuis une vingtaine d'années, pour l'éducation commerciale, a eu les résultats les plus heureux. Mais il faut se garder du zèle de quelques-uns qui voudraient voir cette instruction plus répandue. Elle est mise à la portée d'un assez grand nombre de jeunes gens. Vouloir l'étendre davantage, ce serait l'exposer avec raison au reproche que l'on fait à l'enseignement classique ; nous aurions deux sources d'embarras au lieu d'une : tout au plus l'inconvénient serait déplacé, mais il existerait encore : le commerce a ses limites de profit, comme les professions ont leurs limites de succès.

L'école technique nous manque totalement. C'est une lacune qui a été fort remarquée dans notre système d'instruction, à l'exposition universelle de 1878, et qu'il est temps de combler.

Au moment où de nouvelles sources de richesses se découvrent de toutes parts, quand notre industrie semble prendre un nouvel essor, nous avons besoin d'ouvriers et de contre-maitres habiles, capables de donner à nos produits industriels, non seulement une qualité supérieure pour un prix de revient inférieur, mais encore ce cachet d'élégance et d'originalité que l'on remarque dans les produits français, et qui ne peut s'obtenir que par des études techniques.

Mais comment arriver à cet enseignement, complètement neuf pour nous ?

Voici le programme d'une excellente institution établie à Paris, et qui a fonctionné avec succès.

Ce programme nous fera voir ce que nous pouvons faire à Montréal et à Québec.

—
—

ETABLISSEMENT DE SAINT-NICOLAS,
92, rue de Vaugirard, à Paris.

Fondation, — Direction, — But.

L'établissement de Saint-Nicolas, fondé en 1827 par Mgr de Bervanger et M. le comte Victor de Noailles, dirigé par les Frères des écoles chrétiennes depuis le 12 février 1859, reconnu d'utilité publique par décret du 27 août 1859, est une institution privée, appartenant à un conseil d'administration présidé par Mgr l'archevêque de Paris, et qui a pour but de donner aux jeunes garçons, avec une éducation religieuse, l'instruction primaire et professionnelle.

Conditions d'admission.

Pour être admis, un enfant doit remplir les conditions suivantes :

1^o Être de Paris ou des environs ; — un enfant de la province ne peut être admis qu'à la condition d'avoir à Paris des parents ou des amis chez qui l'on puisse l'envoyer au besoin ;

2^o Être présenté au Frère Directeur, qui lui fait subir un court examen ;

3^o Savoir lire couramment, écrire sous la dictée, faire au moins la multiplication ;

4^o N'avoir aucune infirmité qui l'empêche de suivre le règlement de l'établissement, et n'être atteint d'aucune maladie chronique ou contagieuse.

Prix de la pension.

Les parents ont à verser à la caisse, le jour de l'entrée de leur enfant :

1. Frais d'entrée	50 fr.	}	110 fr.
2. Cautionnement des habits	20		
3. Effets de toilette	7		
4. Pension du premier mois	30 (1)		
5. Supplément pour le vin, premier mois.	3		

Une fois cette somme versée, la pension par mois est de 30 francs, plus le vin et les frais (1) ; le tout doit être payé avant le 8 du mois.

Le Conseil d'administration ne permet

(1) Si, par exception, un enfant est reçu après l'âge de 12 ans, la pension est de 35 francs.

aucune dérogation à ces conditions, pour quelque raison que ce soit.

Sont à la charge de l'Établissement :

1^o Les frais de logement, nourriture, vêtement, chaussure et blanchissage ;

2^o Les fournitures de classe ;

3^o Les instruments de musique ;

4^o Les frais de médecin et de maladie.

Sont à la charge des parents :

1^o Le képi, la cravate, la ceinture, les objets de toilette, les remèdes extraordinaires, etc. ;

2^o Les leçons de gymnastique, de piano, de violon, d'anglais, d'allemand et tout ce qui est nécessaire à l'étude du dessin et de la tenue des livres ;

3^o Les frais de première communion ;

4^o Les dégâts de tout genre faits par les élèves.

Le programme des études comprend :

1. L'instruction morale et religieuse ;

2. La lecture ;

3. L'écriture ;

4. Les éléments d'histoire et de géographie ;

5. Les éléments de la langue et de la littérature française ;

6. L'arithmétique, — les éléments d'algèbre et de géométrie, — l'arpentage et le lever des plans ;

7. Le dessin linéaire, d'ornement et d'imitation ;

8. Le modelage ;

9. La tenue des livres ;

10. La musique vocale et instrumentale ;

11. La gymnastique ;

12. La langue anglaise et la langue allemande ;

13. Les éléments de physique et de chimie.

L'établissement mettant une bibliothèque choisie à la disposition des enfants, on ne tolère aucun livre étranger aux classes, à moins d'une autorisation spéciale.

Section des Ateliers.

Il y a dans l'établissement des ateliers internes dirigés par d'habiles et honorables patrons ou contre-maîtres, et surveillés par les Frères. Les parents qui désirent y placer leurs enfants, leur font adopter l'état qu'ils préfèrent, après avoir consulté l'intelligence, le goût et les aptitudes de ces enfants.

Chaque apprenti est un mois à l'essai, dans l'atelier, après quoi, les parents signent avec le patron un contrat d'apprentissage.

L'établissement, ne tirant aucun profit du travail fait dans les ateliers, les enfants y sont admis aux mêmes conditions que pour les classes.

L'apprentissage dure trois ou quatre ans, selon les états, après quoi, pendant

un an, les patrons paient à l'établissement la pension des apprentis qui continuent à travailler dans leurs ateliers.

Tous les jours, les Frères donnent aux apprentis, pendant deux heures, des leçons de dessin, de modelage et autres appropriées à leurs besoins.

Ateliers en activité.

- 1. Marbriers, dont l'apprentissage est de 3 ans.
- 2. Relieurs " "
- 3. Tourneurs en optique " "
- 4. Compositeurs-typographes " "
- 5. Horlogers-mécaniciens " "
- 6. Monteurs en bronze " "
- 7. Ciseleurs en métaux " "
- 8. Facteurs d'instruments de musique en cuivre " "
- 9. Doreurs sur bois " "
- 10. Menuisiers " "
- 11. Selliers-malletiers " "
- 12. Sculpteurs sur bois 4 ans.
- 12. Graveurs sur bois " "
- 13. Facteurs d'instruments de précision " "
- 14. Graveurs-géographes " "

Société des anciens élèves.

Tout élève ou apprenti qui est sorti honorablement de l'établissement peut faire partie de la société dite des Anciens Elèves de Saint-Nicolas.

Cette société a pour but, au moyen de réunions dominicales et d'une faible cotisation mensuelle, de faciliter à ses membres la pratique des principes chrétiens qu'ils ont reçus ; — de conserver entre eux une amitié fraternelle ; — d'entretenir et d'étendre leurs connaissances ; — de leur venir en aide en cas de maladie, d'infirmité, de vieillesse, de manque de travail, etc."

Les élèves qui suivent l'établissement de Saint-Nicolas sont divisés en deux catégories : les élèves des classes et les apprentis. Je ne saurais dire exactement à quel âge ni à quel degré d'instruction les élèves des classes deviennent apprentis, mais je suppose que c'est vers l'âge de 14 ou 15 ans, parce que les apprentis de troisième année m'ont paru avoir de 17 à 18 ans.

Les élèves m'ont paru vivre dans un milieu parfaitement approprié au genre de vie qu'ils ont embrassé. Les classes et les ateliers sont spacieux, commodes et très bien pourvus du matériel et de l'outillage nécessaires à l'enseignement. L'habillement est modeste, mais propre ; — la blouse de l'ouvrier est le costume ordinaire. La nourriture n'est pas recherchée, mais saine et abondante. En un mot, le superflu n'existe nulle part, mais le confort se trouve partout.

L'enseignement technique est donné par les plus habiles contre-maitres des meilleurs établissements de Paris, et n'est pas à charge à l'institution, puisque les patrons acceptent le travail des élèves pour le prix de l'enseignement.

Après avoir terminé la visite de cet admirable établissement, dont le Cher Frère Armin-Victor, ancien Provincial de l'Amérique, avait bien voulu me faire les honneurs, je me disais : Voilà une institution qui nous manque au Canada.

Si nos villes de Montréal et de Québec étaient dotées de pareils établissements, un grand nombre de jeunes gens y trouveraient les conditions d'un avenir honorable pour eux et utile à tout le Canada.

Je me promis alors de faire connaître l'établissement Saint-Nicolas à mes compatriotes aussitôt qu'une occasion favorable pourrait se présenter. Il me semble, en effet, qu'il suffit de faire connaître ces écoles techniques pour que tous en comprennent l'utilité. Rien ne serait plus facile que d'en établir de semblables à Montréal et à Québec. On voit tout de suite quel avantage en résulterait pour nos diverses industries.

Si l'on objectait que l'installation d'ateliers semblables à ceux de Saint-Nicolas serait difficile, dispendieuse et demanderait beaucoup de temps, on peut répondre qu'un autre moyen, beaucoup plus simple et moins dispendieux, serait de louer le travail des élèves, qui se rendraient chez leur patron respectif, pour pratiquer sous sa surveillance personnelle, ou celle d'un contre-maitre habile. L'on supprimerait du coup les frais considérables de construction des ateliers et d'installation de l'outillage.

Un petit livret sur lequel le patron ou le contre-maitre certifierait l'arrivée et le départ de l'élève, suffirait pour constater sa présence à l'atelier.

À ceux qui ne voudraient voir ici, comme en toute entreprise, que le côté difficile, je dirai sous forme de conclusion :

Sans le développement de l'industrie, à quoi servirait notre éducation commerciale, sinon à faire le commerce au bénéfice de l'industrie étrangère ? Laissons ce soin aux pays qui ne possèdent pas les matières premières. Mais, comme notre province est particulièrement favorisée sous ce rapport, il est de notre intérêt de donner à ces produits toute la valeur

industrielle possible avant de les exporter. C'est par la fondation d'écoles techniques analogues à l'*Etablissement de Saint-Nicolas*, que l'on parviendra à ce résultat désirable.

Dans un prochain article, je signalerai une autre lacune dans notre système d'éducation, et le moyen de la combler.

U. E. ARCHAMBAULT.

GEOGRAPHIE.

PUISSANCES OU PARTIES DE L'OcéANIE.

Population en 1881 : 32,117,000 habitants.

1 GRANDE PUISSANCE.

Java et autres poss. hollandaises	Habitants	24,464,000
-----------------------------------	-----------	------------

3 PUISSANCES MOYENNES :

1 Philippines et autres poss. espag.	7,386,000
2 Australie et autres poss. anglaise	2,622,000
3 Nouvelle-Guinée Indépendante	1,000,000

13 PETITES PUISSANCES :

1 Bornéo, partie indépendante	545,000
2 Nlle-Irlande, Nlle-Bretagne, Salomon	360,000
3 Timor et autres posses. portugaises	250,000
4 Nlle-Calédonie et autres poss. franç.	93,000
5 Nouvelles-Hébrides	70,000
6 Iles Hawaï, Royaume	57,000
7 Iles Gilbert	36,000
8 Iles Samora	36,000
9 Iles Tonga	25,000
10 Iles Marshall	10,000
11 Iles de Cook	7,000
12 Iles Ste-Croix et autres	5,000
13 Iles de l'Amirauté et autres	1,000
Divers autres îles, ensemble	50,000

POPULATION DES GRANDES PUISSANCES DE L'UNIVERS EN 1881.

1 Chine	Empire	426,100,000
2 Angleterre	Empire	301,900,000
3 Russie	Empire	93,110,000
4 Etats-Unis	Confédération	50,160,000
5 France	République	46,550,000
6 Allemagne	Empire	45,700,000
7 Autriche-Hongrie	Empire	40,490,000
8 Turquie	Empire	40,100,000
9 Japon	Empire	34,300,000
10 Italie	Royaume	28,800,000
11 Pays-Bas	Royaume	28,670,000
12 Espagne	Royaume	26,720,000
13 Andam	Empire	21,000,000
14 Brésil	Empire	11,110,000

POPULATION DES CAPITALES DES GRANDES PUISSANCES DE L'UNIVERS EN 1881.

1 Pékin	Chine	Habitants.	1,600,000
2 Londres	Angleterre	3,815,000	
3 St-Petersbourg	Russie	670,000	

4 Washington	Etats-Unis	160,000
5 Paris	France	2,126,000
6 Berlin	Allemagne	1,118,000
7 Vienne	Autriche-Hongrie	1,021,000
8 Constantinople	Turquie	600,000
9 Yédo	Japon	596,000
10 Rome	Italie	282,000
11 Amsterdam	Pays-Bas	296,000
12 Madrid	Espagne	287,000
13 Hué	Annam	50,000
14 Rio-de-Janeiro	Brésil	275,000

POPULATION DES PRINCIPALES VILLES DE L'UNIVERS EN 1881.

1 Londres	Angleterre	Habitants.	3,815,000
2 Paris	France	2,126,000	
3 Pékin	Chine	1,600,000	
4 Canton	Chine	1,500,000	
5 New-York	Etats-Unis	1,207,000	
6 Berlin	Allemagne	1,118,000	
7 Vienne	Autriche	1,021,000	
8 Siangtan	Chine	1,000,000	
9 Singanfou	"	1,000,000	
10 Tchangtchéou	"	1,000,000	
11 Tientsin	"	950,000	
12 Philadelphie	Etats-Unis	847,000	
13 Foutchéou	Chine	814,000	
14 Tchingtoufou	"	800,000	
15 Calcutta	Inde	794,000	
16 St Petersburg	Russie	670,000	
17 Bombay	Inde	644,000	
18 Moscou	Russie	601,000	
19 Constantinople	Turquie	600,000	
20 Hautchéou	Chine	600,000	
21 Hankéou	"	600,000	
22 Yédo	Japon	596,000	
23 Brooklyn	Etats-Unis	567,000	
24 Glasgow	Angleterre	556,000	
25 Liverpool	"	550,000	
26 Manchester	"	539,000	
27 Bruxelles	Belgique	521,000	
28 Chicago	Etats-Unis	503,000	
29 Chaoking	Chine	500,000	
30 Rankok	Siam	500,000	
31 Soutchéou	Chine	500,000	
32 Ouentchéou	"	500,000	

(Ces 32 villes comprennent ensemble plus de 29 millions d'habitants.)

POPULATION DES PRINCIPALES VILLES DE L'AMÉRIQUE EN 1881.

1 New-York	Etats-Unis	Habitants.	1,207,000
2 Philadelphie	Pennsylvanie	847,000	
3 Brooklyn	New-York	567,000	
4 Chicago	Illinois	503,000	
5 Boston	Massachusetts	362,000	
6 Saint-Louis	Missouri	351,000	
7 Baltimore	Maryland	332,000	
8 Rio-de-Janeiro	Brésil	275,000	
9 Cincinnati	Ohio	255,000	
10 San-Francisco	Californie	234,000	
11 Mexico	Mexique	330,000	
12 Havane	Cuba	230,000	
13 Nouv.-Orléans	Louisiane	216,000	
14 Buénos-Ayres	Plata	178,000	
15 Cleveland	Ohio	160,000	
16 Pittsburg	Pennsylvanie	156,000	
17 Buffalo	New-York	155,000	

18	Santiago	Chili	150,000
19	Washington	Etats-Unis	147,000
20	Montréal	Canada	141,000
21	Newark	New-Jersey	136,090
22	Bahia	Brésil	129,000
23	Louisville	Kentucky	124,000
24	Jersey-City	New-Jersey	121,000
25	Pernambuco	Brésil	117,000
26	Détroit	Michigan	116,000
27	Milwaukee	Wisconsin	116,000
28	Providence	Rhode-Island	10,5000
29	Lima	Pérou	100,000
30	Montévidéo	Uruguay	92,000
31	Albany	New-York	91,000
32	Rochester	"	89,000
33	Toronto	Canada	86,000
34	Quito	Equateur	80,000
35	Allegheny	Pennsylvanie	79,000
36	La Paz	Bolivie	76,000
37	Indianapolis	Indiana	75,000
38	Richmond	Virginie	64,000
39	New-Haven	Connecticut	63,000
40	Québec	Canada	62,000
41	Lowell	Massachusetts	59,000
42	Worcester	"	58,000
43	Troy	New-York	57,000
44	Kansas-City	Missouri	56,000
45	Rockbury	Massachusetts	56,000
46	Cambridge	"	53,000
47	Syracuse	New-York	52,000
48	Paterson	New-Jersey	51,000
49	Charleston	Caroline Sud	50,000
50	Toledo	Ohio	50,000
51	Caracas	Vénézuela	50,000
52	Bogota	Colombie	50,000

(Journal d'Education de Québec.)

POÉSIE.

LE DIAMANT.

Un père avait trois fils : un jour il les appelle :
 " J'ai fait de tous mes biens, dit-il, trois parts...
 [La mort
 " Peut venir... J'ai voulu tout régler avant elle,
 " Et chasser d'entre vous cet esprit de querelle
 " Qui divise les fils pour quelques pièces d'or.
 " Mais il me reste encore un bijou de famille
 " Qu'on ne peut partager... C'est un beau dia-
 [mant ;
 " Si le ciel m'eût donné le bonheur d'une fille,
 " Il eût dans son écriin brillé splendidement.
 " Dieu ne l'a point voulu ; je ne suis point rebelle ;
 " Que son nom soit béni !... Mais ce trésor sera
 " A celui de vous trois qui nous apportera
 " L'action la plus belle
 " Dans un an quand ce jour solennel reviendra."
 A l'époque marquée, au foyer du vieux père
 Tous trois étaient assis ;
 Dans leurs yeux on lisait ce mot touchant : J'es-
 [père,
 Ils commencèrent les récits.
 Le premier dit : " Un riche étranger, en chemin,
 " Me remit un sac d'or sans reçu de ma main.
 " Il mourut. Je pouvais, faute d'aucune preuve,
 " Garder tout... J'ai rendu le sac d'or à sa veuve."
 Le père répondit : " Faisant cela, tu fis
 " Une bonne action ; mais ce n'était mon fils,

" Qu'un devoir rigoureux de rendre cette somme ;
 " Garder le bien d'un autre est d'un malhonnête
 [homme."
 " Un jour, dit le second, que je passais devant
 " Un très grand lac, je vis s'y noyer un enfant ;
 " Je m'élançai, plus prompt que la fondre qui
 [tombe,
 " Et je le retirai sain et sauf de sa tombe."
 " Ton action, mon fils, est fort louable aussi,"
 Dit le père, " c'est vrai ; mais tu n'as fait ainsi
 " Que suivre la leçon du maître à ses apôtres .
 " Secourez-vous, en tous périls, les uns les au-
 [tres."
 Le dernier dit : " Un soir, je vis mon ennemi
 " Au bord d'un précipice, et tout seul endormi.
 " Au moindre mouvement il roulait dans l'abîme ;
 " Je lesauvai, dussé-je être après sa victime."
 " Mon cher fils, répondit le père, embrasse-moi,
 " Et donne-moi la main, car la bague est à toi.
 " Servir nos ennemis est la vertu suprême,
 " C'est le bien pour le mal, c'est imiter Dieu
 [même."

EMILE DESCHAMPS.

Une question de grammaire.

Quand un verbe au passé à pour complé-
 ment une proposition indicative, faut-il
 mettre le verbe de cette proposition à l'im-
 parfait ou au présent ? Par exemple, faut-il
 dire : LES ANCIENS NE CROYAIENT PAS QUE
 LA TERRE " EST RONDE " OU " ÉTAIT
 RONDE " ?

Duclos avait fait la remarque suivante
 sur le chapitre XVI^e de la Grammaire
 générale de Port-Royal :

" Puisqu'on n'a multiplié les temps et
 les modes des verbes que pour mettre plus
 de précision dans le discours, je me per-
 mettrai une observation qui ne se trouve
 dans aucune grammaire, sur la distinc-
 tion qu'on devrait faire, et que peu d'é-
 crivains font, du temps continu et du
 temps passager, lorsqu'une action est dé-
 pendante d'une autre. Il y a des occasions
 où le présent serait préférable à l'impar-
 fait qu'on emploie communément. Je
 vais me faire entendre par des exemples :
 On m'a dit que le roi étoit parti pour Fon-
 tainebleau. La phrase est exacte, attendu
 que partir est une action passagère. Mais
 je crois qu'en parlant d'une vérité cons-
 tante, on ne s'exprimerait pas avec assez
 de justesse en disant : J'ai fait voir que
 Dieu étoit bon ; que les trois angles d'un
 triangle étoient égaux à deux droits. Il
 faudroit que Dieu est, que trois angles
 sont, etc., parce que ces propositions sont
 des vérités constantes et indépendantes
 du temps."

Lemare adopta le nouveau principe

dans son *Cours théorique et pratique de la langue française* (1807), Domergue, dans la 97^e de ses *Solutions grammaticales* (1608), Maugard, dans son *Cours de langue française* (1809), Giraut-Duvivier, dans sa *Grammaire des grammaires* (1811), et depuis cette époque, il a été mentionné à peu près en ces termes par tous ceux qui ont écrit sur l'emploi des formes temporelles :

Quand la proposition complémentaire contient une maxime, une vérité généralement reconnue, une qualité habituelle, durable, on emploie son verbe au présent ; mais quand cette proposition exprime une chose instantanée, un sentiment plutôt qu'une maxime, un fait particulier au lieu d'un fait général, on met son verbe à l'imparfait.

Cette règle est-elle bonne ?

A la vérité, on rencontre des phrases où le verbe complément est au présent quand il s'agit d'une chose permanente, et en voici un certain nombre, empruntées à la *Grammaire nationale* de Bescherelle (p. 622) :

D'argent, point de caché. Mais le père fut sage
De leur montrer avant sa mort
Que le travail est un trésor.

(La Fontaine.)

Tous ceux qui ont médité sur l'art de gouverner les hommes ont reconnu que c'est de l'instruction de la jeunesse que dépend le sort des empires.

(L'abbé Barthélemy.)

Il reconnaissait que la véritable grandeur n'est que la modération, la justice, la modestie et l'humanité.

(Fénelon.)

Qu'est-ce que vous me voulez, mon papa ? Ma belle-maman m'a dit que vous me demandez.

(Molière.)

Ce fut alors qu'Annibal reconnut que, dans les affaires de la guerre, il y a des moments favorables et décisifs qui ne reviennent jamais.

(Vertot.)

Mais j'ai trouvé aussi les suivantes (dont il serait certainement facile d'augmenter beaucoup le nombre), où l'imparfait est employé, bien qu'il soit dans une proposition exprimant la certitude :

Je le suppliai de me dire ce que c'était que le pouvoir prochain.

(Pascal, dans *Gr. nat.*, p. 622.)

L'empereur Antonin avait appris à son fils Marc-Aurèle qu'il valait mieux sauver en seul citoyen que de défaire mille ennemis.

(Bossuet, *Disc. sur l'his. univ.*)

Assez et trop longtemps l'arrogance de Rome a cru qu'être Romain c'était être plus qu'homme.

(Corneille, *Gr. nat.*, p. 622.)

Tout le monde criait pour la liberté et la justice, mais on ne savait point ce que c'était que d'être libre et juste.

(Voltaire, *Charles XII*, p. 110.)

Je t'ai déjà dit que j'étais gentilhomme,
Né pour chômer et pour ne rien savoir.

(La Fontaine, dans *Gr. nat.*, p. 622.)

L'instinct ne montre à l'animal que ses besoins, mais l'homme seul, du sein d'une ignorance profonde, a connu qu'il y avait un Dieu.

(Bern. de Saint-Pierre, dans *Gr. nat.*, p. 622.)

J'ai voulu seulement faire voir que cette position n'était point arbitraire.

(Dumarsais, *Encycl. Adj.*)

Je t'ai souvent ouï dire que les hommes étaient nés pour être vertueux, et que la justice est une qualité qui leur est aussi propre que l'existence.

(Montesquieu, dans *Gr. nat.*, p. 623.)

Madame de Coulange m'a mandé que vous m'aimiez et que vous parliez de moi.

(Sévigné, dans *Gr. nat.*, p. 622.)

D'où l'on peut conclure que la véritable règle relative au point de syntaxe dont je m'occupe ici, c'est-à-dire la règle conforme à la manière dont les classiques ont généralement écrit, peut se formuler comme je le fais dans les lignes suivantes :

Quand le verbe d'une proposition au passé, a un autre verbe pour complément, ce dernier peut toujours se mettre à l'imparfait (dans la citation faite au commencement de cette article, Duclos nous révèle que cette forme verbale s'employait "communément" de son temps), et, dans le cas où celui-ci exprime une chose permanente, il est permis de le mettre au présent.—*Courrier de Vaugelas.*

Leçon de choses.

LE BLÉ.

(Pour des enfants déjà assez avancés.)

Le maître tient à la main un grain de blé.

Mes enfants, je tiens en ce moment sous mes doigts quelque chose de bien peu de valeur en apparence, surtout si vous en jugez par la grosseur. Mais si vous voulez bien m'écouter, vous verrez que, dans le grand ouvrage de la création, Dieu n'a rien fait qui n'ait son utilité et qu'il est admirable dans toutes ses œuvres.

La leçon d'aujourd'hui aura pour objet le blé.

M.—Louis, dans quel règne de la nature classez-vous le blé ?

E.—Dans le règne végétal.
 M.—Et la raison ?
 E.—Parce que c'est une plante.
 M.—Pouvez-vous me nommer d'autres végétaux ?

E.—Oui, monsieur, le maïs, l'avoine, l'orge, etc.

M.—Gustave, pouvez-vous me dire d'où nous vient le blé ?

E.—Non, monsieur.

M.—*S'adressant à toute la classe.*—Qui va répondre à ma question ?

Personne ne répond.

M.—Eh bien ! je vais répondre pour vous. Il est difficile de dire avec certitude de quel pays le blé est originaire. Il est probable que le blé dut croître de lui-même dans certaines contrées et de là se répandre dans le monde entier. Quelques auteurs prétendent que le blé est originaire de Sicile. Il est certain qu'on le cultivait en Chine dès les temps les plus reculés. Quoi qu'il en soit, nous voyons dans l'histoire que la disette sévissant dans la terre de Chanaan, Jacob envoya ses fils en Egypte chercher du blé.

M.—André, quel nom donne-t-on aux plantes qui fournissent les grains dont on fait le pain ?

E.—Je ne saurais le dire, monsieur.

M.—Aristide ?

E.—On les appelle céréales.

M.—Pouvez-vous me donner la raison de ce mot ?

E.—Pas de réponse.

M.—*S'adressant à tous.*—Qui peut répondre à ma question ?

Gustave.—De Cérès, déesse des moissons.

M.—Très bien, mon cher, je vois que vous n'êtes pas tout à fait étranger à la mythologie.

A quelle famille de plantes appartient le blé ?

E.—A la famille des graminées.

M.—Y a-t-il plusieurs espèces de blés, Rémi ?

E.—Oui, monsieur, il y a le blé froment, le blé d'Inde, le blé sarrasin.

M.—En effet, il y a plusieurs dénominations de blés, mais le froment est le meilleur. Lorsqu'on dit simplement blé, on entend toujours froment. Un grand nombre de plantes portent le nom générique de blé, mais elles sont distinguées par une autre dénomination. Il y en a dix-neuf variétés, parmi lesquelles se trouvent le blé d'Inde, plus générale-

ment appelé maïs, et le blé noir ou sarrasin. On appelle grands blés, les blés froments et les blés seigles ; blé méteil, le blé moitié froment, moitié seigle ; petits blés, l'orge et l'avoine ; et blé noir ou blé sarrasin, autre plante à grain triangulaire.

M.—Toutes ces variétés sont-elles cultivées en ce pays, Henri ?

E.—Oui, monsieur.

M.—Quelle est celle qui réussit partout et qui mûrit le mieux ?

E.—Le blé sarrasin, monsieur.

M.—Précisément, c'est le blé noir ou sarrasin. Il est une manne pour le paysan qui n'a pas eu une bonne récolte en seigle et en froment.

M.—Que fait-on avec la farine de sarrasin, Olivier ?

E.—On en fait des gâteaux, de la bouillie, et du pain faite d'autre grain.

M.—Dites-moi, Jules, si la préparation du pain a toujours été celle qui se pratique de nos jours ?

E.—Non, monsieur, les peuples primitifs broyaient le blé entre deux pierres et en faisaient ensuite des espèces de galettes qu'ils faisaient cuire sous la cendre.

M.—Vous voulez dire que l'art de faire le pain ne s'est perfectionné qu'à la longue et par une infinité de tentatives qui se sont succédé. On a d'abord mangé le grain vert ou sec ; ensuite on l'a fait griller ; puis on l'a broyé avec des pierres ; on en a fait de la bouillie, puis des espèces de galettes et de gâteaux, puis enfin du pain de toute espèce.

M.—Peut-on facilement se passer de pain, George ?

E.—Pas facilement, monsieur.

M.—Non. Le pain est l'aliment par excellence et le plus propre à nourrir nos corps. Si nous parcourons l'histoire des différents peuples nous trouvons partout le pain. Pain de froment chez les peuples civilisés, pain de manioc chez les nègres des Indes, et pain de maïs chez les sauvages de l'Amérique.

Il est souvent fait mention du pain dans l'Écriture sainte. « *Il ne faut pas donner aux chiens le pain des enfants* » : il ne faut pas communiquer les choses saintes aux personnes profanes. *Pains de proposition* : les douze pains qu'on offrait tous les jours de sabbat dans le tabernacle ou dans le temple, qui demeuraient exposés durant sept jours sur la table, et dont les prêtres seuls avaient droit de

manger. *Pain azime* : le pain sans levain que les Juifs mangent en faisant la pâte.

Il y aurait encore beaucoup de choses instructives à vous dire sur le pain ; nous y reviendrons plus tard. Pour le moment, retenez bien ce que je vous ai dit aujourd'hui, et faites-en le résumé ; cela vous servira de devoir pour lundi prochain.

J. T. DORAIS.

EXERCICES D'INVENTION.

I.

L'élève classera en trois colonnes les noms suivants, selon qu'ils appartiennent au règne animal, végétal ou minéral.

Homme. Pommier. Fer. Granit. Mûrier. Renard. Caillou. Oranger. Singe. Fourmi. Rose. Etain. Lion. Fleur. Houille. Loup. Merisier. Argent. Marbre. Chêne. Jaguar. Cuivre. Cep. Brebis. Chien. Poire. Plomb. Castor. Noyer. Mercure. Tigre. Chou. Or. Lama. Raisin. Plâtre. Ognon. Diamant. Zèbre. Pois. Rubis. Girafe. Pêche. Saphir. Hippopotame. Maïs. Améthyste. Blé. Emeraude. Rhinocéros. Acacia. Chèvre. Gypse. Cerfeuil. Chacal. Palmier. Saumon. Quartz. Requin. Platine.

CORRIGÉ.

<i>Animaux.</i>	<i>Végétaux.</i>	<i>Minéraux.</i>
Homme.	Pommier.	Fer,
Renard.	Mûrier.	Granit,
Singe.	Oranger.	Caillou,
Fourmi.	Rose.	Etain.
Lion.	Fleur.	Houille.
Loup.	Merisier.	Argent.
Chêne.	Cep	Marbre.
Jaguar.	Poire.	Cuivre.
Brebis.	Noyer.	Plomb.
Chien.	Chou.	Mercure.
Castor.	Raisin.	Or.
Tigre.	Ognon.	Plâtre.
Lama.	Pois.	Diamant.
Zèbre.	Pêche.	Rubis.
Girafe.	Maïs.	Saphir.
Hippopotame.	Blé.	Améthyste.
Rhinocéros.	Acacia.	Emeraude.
Chèvre.	Cerfeuil.	Gypse.
Chacal.	Palmier.	Quartz.

II.

L'élève écrira, au lieu des mots suivants, les primitifs correspondants. Ex : *hiverner, hiver.*

Hiverner, joncher, horizontal, indigoterie, indultaire, jeter, lassitude, liarder,

lamentation, maroquiner, muscler, oublier, paysage, pierer, plomber, poignarder, préciser, prévôté, primaatial, profitable, professer, profondeur, progressif, seconder, solution, sangloter, sensation, serpen-ter, sourcilleux, sourdement, subite-ment, souricière, tamiser, tarder, trafi-quer, tricoter, vacciner, bondir, créditer, draperie, exploiter, fusiller, galoper, ha-sarder, magistrature, marchandise, mor-tel, poterie, reposer, tapisser, universel, flanquer, accorder, babiller, recueillir, échafauder, accueillir, cabaretier, cram-per, caqueter, arrêter, artiste, aviser, at-tribution, abriter, colorier, crocheter.

CORRIGÉ.

Hiver, jonc, horizon, indigo, indult, jet, las-liard, lamenter, maroquin, muscle, oublié, pays, pli, plomb, poignard, précis, prévôt, primat, profit, profès, profondeur, progrès, second, salut, sanglot, sens, serpent, sourcil, sourd, subit, souris, tamis, tard, trafic, tricot, vaccin, bond, crédit, drap, exploit, fusil, galop, hasard, magistrat, marchand, mort, pot, repos, tapis, univers, flanc, accord, babil, recueil, échafaud, accueil, cabaret, cramp, caquet, arrêté, art, avis, attribut, abri, coloris, crochet.

III.

L'élève écrira un synonyme après cha-cun des mots suivants. Ex : *adroit, habile.*

Adroit... — Affection... — An... — Ancé-tres... — Assurer... — Banqueroute... — Cabaret... — Casser... — Courage... — Féli-cité... — Fureur... — Fin... — Insolent... — Prés... — Reconnaissance... — Remède... — Rendre... — Respect... — Retenue... — Rêve... — Réussite... — Satisfaction... — Savant... — Sommet... — Sot... — Super-be... — Magnifique... — Surface... — Dé-lai... — Vaste... — Vice... — Demeure... — Grâce... — Voie... — Adresse... — Oraison... — Indolence... — Lâche... — Cassant... — Utile... — Sale... — Travail... — Présent... — Constance... — Avis... — Commerce... — Besoin... — Support... — Conspiration... — Idée... — Opiniâtré-té... — Fort... — Combat... — Bornes... — Chagrin...

CORRIGÉ.

Adroit, habile ; affection, amitié ; an, année ; an-cêtres, aieux ; assurer, certifier ; banqueroute, fail-lite ; cabaret, auberge ; casser, rompre ; courage, énergie ; félicité, bonheur ; fureur, colère ; fin, spi-rituel ; insolent, effronté ; près, proche ; reconnais-sance, gratitude ; remède, médicament ; rendre, re-mettre ; respect, déférence ; retenue, discrétion ; rêve, songe ; réussite, succès ; satisfaction, conten-tement ; savant, érudit ; sommet, cime ; sot, insen-

sé ; superbe, orgueilleux ;] magnifique, splendide ; surface, extérieur ; délai, sursis ; vaste, grand ; vice, défaut ; demeure, domicile ; grâce, faveur ; voie, chemin ; adresse, dextérité ; oraison, prière ; indolence, non-chalance ; lâche, poltron ; cassant, fragile ; utile, avantageux ; sale, malpropre ; travail, labeur ; présent, cadeau ; constance, persévérance ; avis, conseil ; commerce, négoce ; besoin, nécessité ; support, appui ; conspiration, complot ; idée, pensée ; opiniâtre, enlèvement ; fort, robuste ; combat, bataille ; bornes, limites ; chagrin, tristesse.

Droite,
Nord,
Levant,
Pygmée,
Convexe,

Gauche.
Sud.
Couchant.
Géant.
Concave.

J. T. DORAIS.

— — — — —
DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE
— — — — —

I. TABLEAU PHYSIQUE DES ESQUIMAUX.

L'Esquimau est généralement de petite stature. Il a les épaules larges, les membres gros et courts, le corps trapu et souvent d'une extrême obésité, suite de son excessive glotonnerie. Sa physiologie respire un air de santé et de bonne humeur ; des cheveux noirs, plats, gras et rudes, couvrent sa tête. Son visage est rond, court, et aplati vers le front. Un nez écrasé, de grosses lèvres, une grande bouche garnie de dents blanches assez régulières, un teint basané d'un jaune sale, cuivré chez quelques peuplades, les pommettes des joues élevées, des yeux petits et noirs, placés obliquement et remontent du nez vers la partie supérieure des tempes : tel est l'ensemble des traits des Esquimaux, traits dont les caractères tranchés ont engagé plusieurs géographes à classer cette variété de l'espèce humaine dans la race jaune, répandue sur toute la surface de l'Asie orientale.

II. ASPECT QUE PRÉSENTE LA GUYANE (1)
AU MOMENT DE L'INONDATION PERIODIQUE DES TERRES.

Grossies par des pluies continuelles, toutes les rivières se débordent ; toutes les forêts, avec leurs immenses troncs, leurs labyrinthes d'arbustes (2), leurs guirlandes de lianes, flottent dans l'eau. La mer joint ses flots amers aux eaux courantes ; elle y apporte un limon jaunâtre ; les poissons de mer, les oiseaux aquatiques (3) et les caïmans (4) se répandent partout. Les quadrupèdes (5) sont obligés de se réfugier sur le haut des arbres ; et, à côté des singes qui gambadent et se suspendent aux branches, on voit courir les énormes lézards, les agoutis (6), les pécaris (7), qui ont quitté leurs tanières inondées ; à côté d'eux, les oiseaux palmipèdes (8), qui, par leur conformation, semblent condamnés à rester sur terre ou dans l'eau, s'élancent ici sur les arbres pour éviter les caïmans

IV.

L'élève écrira en une seule colonne les mots suivants, en mettant en regard les mots opposés.

Expérience, gratitude, bonheur, joie, tempérance, majeur, clair, courageux, aimer, anges, ancien, fertile, jour, pauvre, légal, erreur, honneur, rire, sommeil, fermeté, pauvre, orgueil. vice, santé, bénédiction, bien, source, haut, paix, froid, amitié, naissance, ciel, vivre, dilater, amont, céleste, blanc, droite, nord, levant, nain, convexe.

CORRIGÉ.

Expérience,	Inexpérience.
Gratitude,	Ingratitude.
Bonheur,	Malheur.
Joie,	Peine
Tempérance,	Intempérance.
Majeur,	Mineur.
Clair,	Obscur.
Courageux,	Lâche.
Aimer,	Haïr.
Anges,	Démons.
Ancien,	Nouveau.
Fertile,	Sterile.
Jour,	Nuit.
Pauvre,	Riche.
Légal,	Illégal.
Erreur,	Vérité.
Honneur,	Déshonneur.
Rire,	Pleurer
Sommet,	Base.
Fermeté,	Faiblesse.
Orgueil,	Humilité,
Vice,	Vertu.
Santé,	Maladie.
Bénédiction,	Malédiction.
Bien,	Mal.
Source,	Embouchure.
Haut,	Bas.
Paix,	Guerre.
Froid,	Chaud.
Amitié,	Inimitié.
Naissance,	Mort.
Ciel,	Enfer.
Vivre,	Mourir.
Dilater,	Contracter.
Amont,	Aval.
Céleste,	Terrestre.
Blanc,	Noir.

et les serpents, qui partout se jouent dans l'eau ou se vautrent dans la fange. Les poissons abandonnent leur nourriture ordinaire offerte par l'humide élément, et mangent les fruits et les baies des arbustes parmi lesquels ils nagent. Le crabe s'attache aux arbres, l'huître croît dans les forêts. L'Indien qui, dans son bateau, parcourt ce nouveau chaos (9), ce mélange de terre et de mer, ne trouve pas un coin de terre pour se reposer; il suspend son hamac aux branches les plus élevées de deux arbres, et dort tranquillement dans ce lit aérien que les vents balancent au-dessus des flots. (MALTEBRUN).

(1) *Guyane*, contrée de l'Amérique du Sud, comprise entre l'Orénoque et le Cassiquiare au nord et à l'ouest, le Rio-Negro et le fleuve des Amazones au Sud, et l'Océan Atlantique à l'est.

(2) *Labyrinthe d'arbustes*, fourré, amas confus et épais d'arbustes.

(3) *Aquatiques*, qui vivent dans l'eau.

(4) *Caimans*, espèce de grands lézards qui vivent sur la terre et dans l'eau, crocodiles d'Amérique.

(5) *Quadrupèdes*, animaux qui ont quatre pieds.

(6) *Agoutis*, petites quadrupèdes rongeurs qui ressemblent beaucoup au lapin.

(7) *Pécaris*, espèce de cochons de l'Amérique du Sud.

(8) *Palmipèdes*, oiseaux nageurs dont les doigts sont unis par une membrane, comme l'oie, le canard.

(9) *Chaos*, assemblage, de choses confuses et embrouillées. Son homophone est cahot, saut que fait une voiture en roulant sur un chemin raboteux; — les inégalités de ce chemin.

III. LE LION MISÉRICORDIEUX.

Un lion du grand-duc de Toscane (1), étant sorti de la ménagerie (2), entra dans la ville de Florence (3), et y répandit (4), beaucoup d'épouvante. Entre les fugitifs, il se trouva une femme qui portait son enfant dans ses bras et qui le laissa tomber. Le lion s'en saisit, et il paraissait prêt à (5) le dévorer, lorsque la mère, transportée du plus tendre mouvement de la nature, retourna sur ses pas, se jeta aux pieds du lion, lui demanda son enfant. Il la regarda fixement : ses cris, ses pleurs, semblèrent le toucher; enfin il mit l'enfant à terre (6),

sans lui avoir fait le moindre mal... Le malheur et le désespoir ont donc une expression qui se fait entendre des monstres les plus farouches! Mais ce qu'il y a sans doute de plus admirable, c'est ce mouvement aveugle (7) et sublime qui précipite la mère sur les pas de l'animal féroce, devant lequel tout fuit; cet oubli (8) de toute raison, bien au-dessus de la raison même, et qui fait recourir cette femme désespérée à la pitié du monstre même qui ne respire que la mort et le carnage : c'est bien là l'instinct des grandes douleurs, qui semblent toujours se persuader qu'on ne peut être inflexible. (LA HARPE.)

(1) *Toscane*, état de l'Italie centrale, célèbre par les fameuses universités qu'il possède.

(2) *Ménagerie*, collection d'animaux étrangers ou rares; — lieu où l'on entretient ces animaux.

(3) *Florence*, ville d'Italie, capitale de la Toscane, célèbre par son industrie, et surtout par son université.

(4) *Répandre*. — Employé au propre, ce verbe se dit des choses liquides; mais, au figuré, il a un très grand nombre d'acceptions. Dans la phrase ci-dessus, *répandre* signifie *causer*.

(5) *Prêt à le dévorer*, c'est-à-dire *disposé à le dévorer*; *près de le dévorer* éveillerait une autre idée, et signifierait *sur le point de le dévorer*.

(6) *A terre*, locution qu'il ne faut pas confondre avec la locution *par terre* : la première si dit d'un objet qui ne touchait pas à terre avant d'y tomber, et la dernière, de ce qui est ou de ce qui tombe sur le sol, et qui y touchait auparavant.

(7) *Aveugle*, c'est-à-dire fait sans réflexion.

(8) *Oubli*, subs. masc., signifie ici *manque, absence*. Ses homophones sont *oubli*, sorte de pâtisserie, — espèce de coquille du genre bulle; et *oublie*, du verbe oublier.

IV. PÉNITENTIAIRE DE PHILADELPHIE (1).

La maison pénitentiaire de Philadelphie est située à quelque distance de la ville, sur un plateau aéré et salubre. Cette maison occupe un espace de dix acres de terrain, formant un carré de six cents pieds sur chaque face, entouré de murs massifs de trente pieds d'élévation, avec des tours crénelées à chacun des angles et au milieu. La prison, qui se trouve dans le centre de ce carré, est

une construction éminemment appropriée à cet usage.

Quand on entre dans la cour de l'établissement, on se croirait plutôt dans un atelier que dans une maison de correction. Tous les hommes travaillent avec assiduité, avec habileté, avec succès ; ici on taille et on scie de grands blocs de pierre ; là on forge le fer ; ailleurs se prolonge une vaste galerie dans laquelle se groupent divers corps de métiers : tailleurs, brosiers, tisserands, cordonniers, passementiers, travaillent tous, non seulement pour ajouter quelques douceurs à l'ordinaire de la maison, mais encore pour se créer une petite épargne au moment de leur mise en liberté. Rien ne peut rendre l'effet d'un pareil spectacle. Ce n'est plus cet affligeant tableau d'hommes abrutis et dégradés, n'ayant plus d'autre activité que celle du mal ; ce n'est plus un bruit de chaînes comme celui que l'on entend dans nos bagnes (2) ; c'est une grande famille d'ouvriers, ramassée dans la même enceinte, et qui pourrait, par la tenue, la tranquillité, l'activité, servir de modèle à la grande famille des artisans libres et honnêtes. (Extrait du *Voyage pittoresque* d'ORBIGNY.)

(1) *Philadelphie*, ville de l'état de Pennsylvanie, la première de l'Union américaine par la richesse, la supériorité de ses manufactures, la beauté de ses édifices, et ses divers établissements scientifiques ; sa population est aujourd'hui de 847,000 habitants.

(2) *Bagnes*, lieux où sont renfermés les criminels condamnés aux travaux forcés.

V. DESCRIPTION DE L'ISLANDE (1).

Peu de pays présentent un aspect aussi désolé. De tous côtés (2) on n'aperçoit que des cratères, rouges encore du feu qui les a consumés (3), des montagnes couvertes de glace, et des plaines marécageuses ou inondées de lave. De distance en distance on découvre une hutte de terre, portant un toit de gazon. C'est la demeure du paysan ; c'est là qu'il passe une vie de travail et de privations. Il n'a pour toute fortune qu'un enclos de verdure, des vaches et quelques moutons, et pour toute ressource la pêche ; car, sur le sol qu'il habite, il ne vient ni blé ni fruit (4), à peine en certains endroits quelques chéifs bouleaux. Toutes les montagnes sont nues, et la terre toute nue (5). Au mois de février, les paysans islandais se rassemblent sur la côte, et chaque nuit s'en vont à la pêche. Si leur

terre est ingrate, la mer du moins les traite avec largesse. Rarement ils s'en reviennent sans que leurs bateaux soient remplis de poisson, qui suffit à leur existence par le commerce qu'ils en font. Au printemps, les marchands danois abordent sur plusieurs points de l'île. Les habitants leur portent la laine, le suif, le poisson, les peaux de renard (6), et prennent en échange les autres denrées européennes dont ils ont besoin. Malgré les rudes travaux auxquels sont condamnés les Islandais, et la misère qu'ils subissent, malgré l'aridité du sol et les rigueurs du climat, ils sont bons et hospitaliers ; ils aiment leur pays, et ne peuvent se résoudre à le quitter. (MABRIER.)

(1) *Islande*, grande île de l'Océan Glacial Arctique, située à l'est du Groënland et au nord-ouest de l'Ecosse. D'après certains géographes, cette île appartiendrait à l'Amérique. Population, environ 68,000 habitants.

(2) *Ou de tout côté*.

(3) *Consumés*, participe passé du verbe consumer, s'accorde ici avec son régime direct *les*, mis pour cratères, qui le précède. Il ne faut point confondre *consumer* avec *consommer* : le premier se dit de tout ce qui est susceptible d'être détruit ou anéanti ; le dernier, de tout ce qui peut être accompli, perfectionné, usé ou détruit par l'usage et dans un but d'utilité.

(4) *Ou ni fruits*.

(5) *Tout*, bien qu'adverbe, varie ici par euphémisme, le participe qui le suit commençant par une consonne.

(6) *Ou les peaux de renards*.

VI. DES FOURMIS.

L'instinct (1) qui distingue ces insectes (2) a porté plusieurs naturalistes à les ranger à la tête des animaux sans vertèbres (3) ou articulés, bien que sous le rapport de la conformation ils ne soient pas aussi parfaits qu'un grand nombre d'autres.

Si la raison a été refusée à l'animal, il faut reconnaître cependant que chez les insectes sociétaires (4) la faculté de comparer l'utilité des choses pour régler leur conduite en conséquence, le soin de la famille, bien plus celui de la communauté entière, l'assiduité au travail, la prévision pour l'avenir, etc., les placent, sans conteste, bien au-dessus des mammifères (5) les plus renommés pour leur intelligence, et ne leur laissent que l'homme pour supérieur sous ces différentes considérations.

Et même, sous certains rapports, l'homme lui-même est forcé de reconnaître un supérieur dans l'insecte. Que sont

la tour de Babel (6), les murs de Ninive (7), les pyramides d'Égypte (8), en comparaison d'une fourmière s'élevant à cinq ou six pieds au-dessus du sol ? Que de millions de grains de sable il a fallu tirer un à un de l'intérieur pour former le dôme (9) qui recouvre les galeries souterraines ! Et quelle union, quelle entente n'a-t-il pas fallu pour que chacun des ouvriers se prêtât de lui-même, sans commandement, sans architecte dirigeant, à appliquer son travail à l'endroit convenable, pour laisser, par exemple, les piliers nécessaires à la solidité de l'édifice, conserver les galeries et passages toujours libres, ne pas perdre le travail en des hors d'œuvre (10) sans but !

Mais l'homme peut encore aller chercher chez les fourmis des exemples des plus nobles qualités du cœur. Jamais, par exemple, une fourmi n'en rencontre une autre, de son espèce blessée, sans lui porter secours ; elle s'en empare aussitôt et la transporte dans la fourmière, pour qu'elle puisse se remettre sans plus rien craindre. Et que dire de ces ouvrières qui non-seulement parcourent de grandes distances, escaladent des arbres pour rapporter à l'habitation la miellée (11) nécessaire à la nourriture des larves, mais encore transportent celles-ci, incapables de marcher, et souvent plusieurs fois par jour, à différents endroits, pour qu'elles puissent jouir du degré de chaleur et de lumière nécessaire à leur développement ? (Extrait du *Naturaliste canadien*.)

(1) *Instinct* (du latin *instinctus, instinctum*, supin de *instinguere*, pousser, exciter à), mode d'activité du cerveau qui porte à exécuter un acte sans avoir notion de son but, et à employer des moyens toujours les mêmes, sans jamais chercher à en créer d'autres. (LITTRÉ.) Dérivés : *instinctif*, qui naît de l'instinct ; *instinctivement*, par instinct ; *instinctivité*, qualité, état de ce qui est instinctif ; *instinctuel*, qui appartient à l'instinct ; *instinctuellement*, d'une manière instinctuelle.

(2) *Insecte* (du latin *insectum*, de *insecare*, couper), petit animal invertébré, dont le corps est divisé par étranglements ou par anneaux). Ses dérivés sont : *insecticide*, qui tue les insectes ; *insectier*, casier pour conserver des insectes ; *insectifère* qui contient des insectes fossiles ; *insectivore*, qui se nourrit d'insectes ; *insectologie*, études des insectes ; *insectologique*, qui se rapporte à l'insectologie ; *insectologiste*, qui s'occupe d'insectologie ; *insecto-mortifère*, même signification que *insecticide*. Ces quatre derniers dérivés ne sont pas souvent employés.

(3) *Vertébrés* (du latin *vertebratus*, de *vertebra*, vertèbre, lequel vient de *vertere*, tourner), se dit des animaux qui sont pourvus de vertèbres, d'une

charpente osseuse, par opposition aux animaux qui en sont dépourvus.

(4) *Sociétaires*, qui vient en société, par troupe.

(5) *Mammifères* (du latin *mamma*, mamelle, et *ferre*, porter), se dit des animaux qui sont pourvus de mamelles, et qui mettent au monde leurs petits tout vivants.

(6) *Babel*, nom hébreu de Babylone, signifie *confusion*.

(7) *Ninive*, célèbre ville de l'Asie ancienne, capitale de l'Assyrie, sur le Tigre. Ses habitants se distinguaient par leur luxe, leurs richesses et leur mollesse.

(8) *Égypte*, contrée de l'Afrique septentrionale, et l'une des plus fertiles du monde ; c'est également l'un des pays les plus anciennement civilisés dont l'histoire fasse mention.

(9) *Dôme* (du latin *domus* ou *doma*, maison), construction en forme de demi-sphère creuse ou de coupe renversée, surmontant un grand édifice.

(10) *Hors-d'œuvre*, ce qui, dans un ouvrage, ne fait pas partie essentielle du sujet, et qu'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble.

(11) *Miellée*, exsudation sucrée qui parfois couvre les plantes pendant l'été ; *miellat* se dit également en ce sens.

J. O. C.

PROBLÈMES DIVERS.

I. Pour 2600 francs j'ai eu 6 pièces de drap de 32 mètres chacune, 5 pièces contenant chacune 24 mètres, et une autre petite pièce de 10 mètres. J'ai revendu le tout à 10 francs le mètre. Quel est mon bénéfice ? — *L'Éducateur*. (Réponse : 620 francs.)

Solution :

$6 \times 32 = 192$, nombre de verges cont.
dans les 6 pièces.

$5 \times 24 = 120$, nombre de verges cont.
dans les 5 pièces.

10, nombre de verges cont.
dans la dernière pièce.

$192 + 120 + 10 = 322$, nombre total
des verges achetées.

$\frac{2600 \text{ fr.}}{322} = 8 \frac{24}{322} \text{ fr.}$, prix
qu'une verge a coûté.

$10 \text{ fr.} - 8 \frac{24}{322} = 1 \frac{298}{322} \text{ fr.}$,
gain sur chaque verge.

$322 \times 1 \frac{298}{322} \text{ fr.} = 620 \text{ francs}$,
bénéfice réalisé.

II. Un registre contenant 48 feuilles se vend \$2.50 ; un autre en renfermant 84 se vend \$3.40 ; le papier étant de même qualité, ainsi que la reliure, on demande ce que coûte cette dernière. (Réponse : \$1.30.)

Solution .

\$3.40 — \$2.50 = \$0.90 = la différence de valeur entre le second et le premier registre.

84 feuilles ou 3½ mains — 48 feuilles ou 2 mains = 1½ main = la différence de la quantité de papier contenue dans l'un et l'autre registre.

La reliure étant de même valeur dans les deux registres, la différence de prix est, par conséquent, due à la différence de la quantité de papier.

Ainsi 1½ main de papier = \$0.90 ;

D'où 1 main = \$0.60.

Maintenant la valeur de chaque registre — la valeur du papier = la reliure :

$$\left. \begin{array}{l} \$2.50 - \$1.20 = \\ \$3.40 - \$2.10 = \end{array} \right\} \$1.30, \text{ coût de la reliure.}$$

III. Un ouvrier fait la ½ d'un ouvrage en 8 jours ; il fait encore 4.50 mètres, et il lui faudrait 5 autres jours pour l'achever. Quelle est la longueur de l'ouvrage ?—L'Educateur. (Réponse : 24 mètres.)

Solution :

L'ouvrier faisant la ½ de l'ouvrage en 8 jours, en fait 1/16 dans une journée, et dans les 5 jours qu'il lui faut pour achever l'ouvrage, il en fera les 5/16 ; par conséquent, la ½ ou 8/16 + 5/16 + 4.50 = la longueur de l'ouvrage, ou 16/16.

$$\frac{16}{16} - \frac{13}{16} = \frac{3}{16}, \text{ fraction}$$

de l'ouvrage qui, d'après la nature du problème, doit correspondre à 4.50 mètres.

Multipliant cette dernière quantité par la réciproque de 1/16, c'est-à-dire par 16, nous aurons—

$$\frac{4.50 \times 16}{3} = 24 \text{ m., longueur}$$

demandée.

IV. Trois entrepreneurs exécutent un ouvrage en commun. Le premier en fait les 2/5, le deuxième, les 2/5 du reste, et le troisième ce qui reste encore. Le dernier a reçu 14245 francs pour son travail. Que doit-on payer à chacun des deux premiers ?—L'Educateur. (Réponse : 28490 francs.)

Solution :

$$\frac{2}{5} = \text{la fraction d'ouvrage}$$

faite par le 1er entrepreneur ;

$$\frac{3}{5} \times \frac{2}{3} = \frac{2}{5} = \text{la frac-}$$

tion d'ouvrage faite par le 2d entrepreneur ;

$$\frac{5}{5} - \frac{2}{5} - \frac{2}{5} = \frac{1}{5} =$$

la portion d'ouvrage faite par le 3e entrepreneur.

Mais, d'après le problème, ce dernier ayant reçu 14245 francs pour sa part de travail, chacun des deux premiers, dont la fraction d'ouvrage est double, recevra deux fois plus, ou

$$14245 \times 2 = 28490 \text{ fr.}$$

V 400 hommes ont des vivres pour 60 jours. Au bout de 15 jours, il arrive 75 hommes de renfort, mais ils n'apportent pas de vivres. A quelle fraction doit-on réduire la ration primitive pour que les vivres durent le même temps ?—L'Educateur. (Réponse : aux 15/16.)

Solution :

En résolvant ce problème, nous laisserons de côté la question du temps, attendu que, dans l'un comme dans l'autre cas, la durée des vivres doit être la même.

Représentons par l'unité la ration primitive, et par x la ration réduite ; la ration étant inversement proportionnelle au nombre d'hommes, nous aurons l'équation—

$$\frac{1}{x} = \frac{475}{400},$$

$$475x = 400 ;$$

$$\text{D'où } x = \frac{400}{475} = \frac{16}{19}$$

fraction demandée.

VI. J'avais acheté 8 hectolitres de vin. Dans le transport, il y a eu une perte de 6 %, parce que les tonneaux étaient mauvais, de sorte qu'en vendant mon vin 0.75 fr. le litre, je ne gagne plus que 20 %. Combien avais-je acheté le tout ? — *L'Éducateur.* (Réponse : 470 francs.)

Solution :

$$8 \text{ hectolitres} = 800 \text{ litres.}$$

$$\frac{800 \times 6}{100} = 48 \text{ litres, perte mentionnée dans le problème.}$$

$$800 - 48 = 752 \text{ litres, ce qui reste du vin.}$$

$$752 \times 0.75 = 526 \text{ fr., somme qui provient de la vente du vin.}$$

Représentant par x le prix d'achat du vin, et appliquant la règle "Perte et profit," nous aurons l'équation—

$$\frac{100}{120} = \frac{x}{564}$$

$$6x = 2820 ;$$

$$2820$$

$$\text{D'où } x = \frac{2820}{6} = 470 \text{ fr., prix d'achat demandé.}$$

VII. On demande à un copiste 35 feuilles d'écriture par jour. En travaillant quatre heures par jour, il fournit autant de feuilles de moins qu'il en fournirait de plus en travaillant dix heures par jour. Combien fournit-il de feuilles par jour ? (Réponse : 20 feuilles.)

Solution :

Représentons par x le nombre de feuilles que fournit le copiste par heure. 35 feuilles étant, d'après les conditions du problème, la moyenne du travail d'une journée de 4 heures et de celui d'une journée de 10 heures, nous aurons l'équation—

$$\frac{10x + 4x}{2} = 35,$$

$$10x + 4x = 70,$$

$$14x = 70 ;$$

$$\text{D'où } x = \frac{70}{14} = 5, \text{ nom-}$$

bre de feuilles que fournit le copiste par heure.

$$4 \times 5 = 20, \text{ nombre de feuilles qu'il fournit par jour.}$$

VIII. Un fermier achète un troupeau de moutons, et paye \$26 par 5 moutons ; dans la suite, il perd 15 moutons, et revend ceux qui lui restent au prix de \$59.50 par 7 moutons ; il réalise un bénéfice de \$268.50. Combien y avait-il de moutons dans le troupeau ? (Réponse : 120 moutons.)

Solution :

Soit x = le nombre de moutons que comprenait le troupeau :

$$\text{Alors } \frac{\$26x}{5} = \text{ce qu'a coûté le troupeau de moutons.}$$

$$x - 15 = \text{le nombre de moutons qui reste au fermier.}$$

$$\frac{\$59.50}{7} (x - 15) = \text{ce qu'a}$$

rapporté la vente du reste des moutons. Mais, d'après les données du problème, la différence entre le prix d'achat et le prix de vente étant de \$268.50, nous aurons l'équation—

$$\frac{5950}{7} (x - 15) - \frac{2600}{5} = 26850$$

(les piastres étant réduites en centins),

$$\frac{5950x - 89250}{7} - \frac{2900x}{5} = 26850,$$

$$29750x - 446250 - 18200x = 939750,$$

$$11550x = 1386000 ;$$

$$1386000$$

$$\text{D'où } x = \frac{11550}{11550}$$

= 120, nombre de moutons que comprenait le troupeau.

IX. On a quatre vases de diverses capacités : si l'on verse le premier vase plein dans le second vide, il reste $\frac{1}{7}$; si l'on verse le troisième plein dans le quatrième vide, il reste $\frac{1}{4}$; si l'on verse le troisième plein dans le quatrième vide, on n'en remplit que les $\frac{9}{16}$; si l'on verse le premier plein dans le troisième vide, alors il sera non seulement rempli, mais il restera 95 litres. Combien chaque vase contient-il de litres ? — Terquem. (Réponse : 140 litres le premier, 60 litres le second, 45 litres le troisième, 80 litres le quatrième.)

Solution :

Soit x = la capacité du 1er vase exprimée en litres :

$$\text{Alors } \frac{3x}{7} = \text{ " } \quad 2d \quad \text{ "}$$

$$\frac{3x}{7} \times \frac{3}{4} = \frac{9x}{28} = \text{ " } \quad 3e \quad \text{ "}$$

$$\text{Et } \frac{9x}{28} \times \frac{16}{9} = \frac{4x}{7} = \text{ " } \quad 4e \quad \text{ "}$$

D'après les données du problème, si l'on verse le 1er vase plein dans le 3e vide, ce dernier sera non seulement rempli, mais il restera 95 litres :

$$\text{Donc } x - \frac{9x}{28} = 95,$$

$$28x - 9x = 2660,$$

$$19x = 2660 :$$

$$2660$$

$$\text{D'où } x = \frac{2660}{19} = 140 \text{ litres,}$$

capacité du 1er vase ;

$$\frac{3x}{7} = \frac{420}{7} = 60 \text{ litres,}$$

capacité du 2d vase ;

$$\frac{9x}{28} = \frac{1260}{28} = 45 \text{ litres,}$$

capacité du 3e vase ;

$$\frac{4x}{7} = \frac{560}{7} = 80 \text{ litres,}$$

capacité du 4e vase.

J. O. C.

TRIBUNE LIBRE.

Aux Instituteurs.

La Soixante-onzième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier aura lieu à l'École Normale, rue Sherbrooke, Jeudi, 26 du courant, à 7 : 30 heures du soir, et se continuera le lendemain, à 9 : 30 heures de l'avant-midi.

Les deux questions qui suivent seront offertes à la discussion :

" 1o. Quelle est la meilleure méthode d'enseigner la langue maternelle ?

" 2o. Afin d'exciter l'émulation chez les élèves, serait-il préférable de faire plusieurs distributions de prix à diverses époques de l'année scolaire, ou de n'en faire qu'une à la fin de l'année ? "

F. X. P. DEMERS,

Secrétaire-Archiviste.

ERRATA.

A M. J. O. CASSEGRAIN.

Monsieur,

Je remarque qu'il y a, au " Tableau de l'emploi du temps " qui vient de paraître sur le *Journal de l'instruction publique*, deux errata, dans la distribution des heures. 10e colonne, au lieu de 2 h. à 2½ h., ce doit être 2 h. à 2 h. 50. ; 11e colonne, au lieu de 2½ h. à 3 h., c'est 2 h. 50 m. à 3 h. Chaque leçon ou exercice d'arithmétique et de comptabilité a une durée de cinquante minutes, et le temps consacré à l'aération des classes, durant lequel les élèves sont en récréation, n'est, l'après-midi comme l'avant-midi, que de dix minutes.

En attirant au plus tôt l'attention des lecteurs du journal sur ces erreurs assez graves, vous m'obligerez.

Votre tout dévoué serviteur,

C. BRAULT.

Coteau-du-Lac, 20 déc. 1881.

Les Instituteurs catholiques dans Ontario.

Au Rédacteur du BRITISH WHIG.

Monsieur,

Je viens de recevoir de la part d'une personne qui m'est inconnue une copie marquée de votre journal du 25 novembre, contenant un rapport des délibérations du *Board of Education*, à une assemblée régulière tenue à Kingston le soir précédent.

D'après ce rapport, M. Anglin, l'un des membres du *Board*, aurait dit : " Pour ma part je m'oppose à ce que l'on emploie des instituteurs catholiques romains dans les écoles publiques. Je préfère que ce soient des protestants qui enseignent à mes enfants. Je suis convaincu qu'aucun protestant ne serait employé dans les écoles catholiques "

Je répons :

1o. Je ne trouve rien à redire à ce que M. Anglin fasse instruire ses enfants par des professeurs protestants, pourvu que ce soit légalement, et non aux dépens du public, ni au détriment des droits d'un chacun.

2o. Les syndics catholiques emploient des professeurs protestants dans les écoles publiques catholiques, c'est-à-dire dans celles dont la majorité des syndics et celle des parents des élèves qui les fréquentent sont catholiques.

3o. L'opposition que fait M. Anglin aux instituteurs catholiques vient, sans doute, d'une fausse appréciation, de sa part, de la nature des écoles publiques et des lois qui concernent ces écoles. Qu'il consulte la loi et les rapports annuels des écoles publiques, faits officiellement autrefois par le surintendant, et actuellement par l'honorable ministre de l'éducation, et il verra qu'il y est dit partout, et en termes précis, que les écoles publiques ne sont aucunement sectaires, qu'elles doivent être ouvertes et accessibles à tous les professeurs et à tous les élèves, sans distinction de races et de croyances, et que les professeurs catholiques ont, en tout, les mêmes droits que les professeurs protestants ou autres.

4o M. Anglin verra aussi, dans les rapports annuels, que, dans toutes les écoles publiques de la province d'Ontario, les professeurs catholiques sont en plus grand nombre que les professeurs protes-

5o. Ces mêmes rapports lui prouveront encore que plus des deux tiers des enfants catholiques reçoivent leur instruction dans les écoles publiques.

6o. Il se convaincra aussi que les professeurs catholiques sont diplômés en même temps, de la même manière et par les mêmes examinateurs que les professeurs protestants. Ils sont, en outre, examinés sur les mêmes matières, et cela sans la moindre allusion à leur religion.

7o Si M. Anglin veut bien se donner la peine de lire un ou plusieurs diplômes accordés aux professeurs catholiques, par les différents bureaux d'examineurs ou par le département de l'éducation à Toronto, il pourra s'assurer que ces diplômes donnent à ceux qui les ont obtenus le droit d'enseigner dans les *High Schools* ou les écoles publiques, et, cette fois encore, sans aucune allusion à leur religion.

8o. Ainsi, lorsque M. Anglin s'oppose, comme syndic, à l'emploi des professeurs catholiques dans les écoles publiques, il s'oppose au sens de la loi clairement exprimé, aux décisions bien connues de la législature — de laquelle seule il tient ses pouvoirs de syndic — et aux déclarations formelles que contiennent, chaque année, les rapports officiels de l'éducation.

9o. Je respecte également les prédictions et les convictions de M. Anglin ; mais les droits des professeurs catholiques de mon pays natal ne me sauraient être moins chers. Leur droit d'enseigner dans les écoles publiques est le même que celui de n'importe quel autre professeur : il n'est ni plus grand, ni moindre, mais égal. Et tout *School Board*, ou tout membre d'un *School Board*, qui s'oppose à l'emploi des professeurs catholiques à cause de leur religion, commet un acte à la fois illégal, injuste, préjudiciable, et en opposition à l'acte d'incorporation qui crée des *School Boards*, leur confère leurs pouvoirs, et définit leurs devoirs.

10o. Si M. Anglin éprouve quelques doutes au sujet de la régularité de mes vues sur cette importante question, je le prie respectueusement d'en référer à l'honorable ministre de l'éducation, ou à son digne représentant, le savant Dr J. C. Hodgins, aux décisions desquels je veux me soumettre à l'avance.

Voilà pour les principes ; un mot maintenant des parties dans cette cause.

M. Anglin est un homme qui est hautement estimé de ces concitoyens de l'ancienne ville de Kingston, ville reconnue pour le bon sens de ses habitants et leur mépris des vulgaires préjugés religieux. Son nom m'est connu depuis plus d'un quart de siècle, et ses actes sont ceux d'un homme d'une vie honorable.

Mademoiselle Ryan, à l'emploi de laquelle, comme institutrice dans les écoles publiques, M. Anglin s'oppose, parce qu'elle est catholique, est née dans la ville de Kingston, ou dans les environs de cette ville. C'est dans une école publique de Kingston qu'elle a reçu son instruction, et c'est à Kingston qu'elle a obtenu son diplôme d'institutrice, lequel lui donne droit d'enseigner dans les écoles publiques d'Ontario. Elle est née de parents très respectables, qui payent la taxe pour l'entretien des écoles publiques. C'est la fille du représentant du comté de Marquette aux Communes, député dont la science et l'éloquence sont connues, et font honneur à sa ville natale, où il a reçu, lui aussi, son instruction. Voilà l'institutrice à qui M. Anglin semble vouloir interdire l'entrée des écoles publiques. Et cela, parce que Mlle Ryan est catholique.

C'est injuste. Mais M. Anglin ne se contentera pas de cela seulement. Il y a dans les écoles publiques d'Ontario plus de cinq cents instituteurs et institutrices catholiques. M. Anglin les en chassera-t-il tous ? Il ne l'a jamais dit. Mais M. Anglin, il me fait peine de le dire, n'est pas le seul qui soit hostile à l'emploi, dans les écoles publiques, des professeurs catholiques. Il ne se passe pas une année sans que des syndics des écoles publiques (je n'en suis pas toujours aussi bien informé qu'aujourd'hui) essayent de faire valoir leurs préjugés religieux et de les faire accorder avec leurs devoirs de syndics. Quand voudra-t-on respecter, les uns chez les autres, ce que Dieu y a mis, la liberté de conscience ?

M. STAFFORD, Ptre.

Lindsay, 6 décembre, 1881.

PRINCIPALES PUBLICATIONS CANADIENNES DE 1881.

- Antoinette de Mirecourt* ou mariage secret et chagrins cachés, roman canadien par Madame Leprohon, in-12, 50c. ; Montréal, J. B. Rolland & fils, éditeurs.
- Chants ecclésiastiques* à l'usage des collèges et des écoles, in-18, cartonné en toile, \$6.00 la doz., 60c. l'exemplaire ; Montréal, Beauchemin & Valois, éditeurs.
- Chants liturgiques* à l'usage des collèges et des écoles, in-18, cartonné en toile, \$7.50 la douzaine, 75c. l'exemplaire ; Montréal, Beauchemin & Valois, édits.
- Cercles agricoles* (les) dans la province de Québec, par N. E. Dionne, M. D. L., in-12, 15c. ; Québec, Leger & Brousseau, éditeurs.
- Cité du mal* (la) contre la cité du bien, ou le droit de la force contre la force du droit à propos de la question universitaire, par le Dr. Elz. Paquin, in-12, 25c.
- Dictionnaire des locutions vicieuses* du Canada, avec leur correction, suivi d'un dictionnaire canadien, par J. A. Manseau, in-12, 10c. ; Québec, J. A. Langlais.
- Coprogène ou procédé de Bommer* pour fabriquer toutes sortes d'engrais, système pratique par Ant. Thiboutot, in-12, 50c. ; Québec, Chs. T. Côté & Cie., éditeurs.
- Education* (de l'), conférence faite en février 1881 devant le Cercle catholique, par Boucher de Labrière, in-8°, 10c. ; St. Hyacinthe, imprimerie du *Courrier*.
- En canot*, petit voyage au lac St. Jean par A. B. Routhier, in-32, 35c. ; Québec, O. Fréchette, éditeur.
- Fables de Lafontaine*, enrichies de gravures, in-18, cart., 25c. ; Montréal, J. B. Rolland & fils, éditeurs.
- Famille* (la) par Alex. Brunet, in-12, bro., 50c. ; Montréal, E. Senécal & fils, édit.
- Fête nationale des Canadiens-français*, célébrée à Québec en 1880, par J. J. B. Chouinard, in-8, bro., \$1.00, rel. \$1.50 ; Montréal, Beauchemin & Valois, édits.
- Influence spirituelle* induite devant la liberté religieuse et civile, 2e édition, in-12, 20c. *Journal des Trois-Rivières*.
- Leçons élémentaires de logique pratique*, par Sylvain, in-12, cart. 30c. . Montréal, J. B. Rolland & fils, éditeurs.
- Manuel de chant*, Graduel et Antiphonaire suivant le rite de la sainte Eglise

romaine, in-18, cartonné en toile, \$12, la doz., \$1.25 l'exemplaire ; Montréal, Beauchemin & Valois, éditeurs.

Manuel du cultivateur ou culture raisonnée, des abeilles, de la vigne et de la canne à sucre, ornée de 100 gravures par J. B. Lamontagne, A. M. L. L. B. ; Montréal, Beauchemin & Valois, édits.

Mines d'or de la Beauce, accompagné d'une carte topographique par W. Chapman, in-18, 35c. ; Lévis, Mercier & Cie., édit.

Panagérique du Rév. Etouard Crevier, V. G., prononcé à la distribution des prix au Petit Séminaire de Ste. Marie de Monnoir, le 30 juin 1881 par Chs. Thibault, avocat, in-8, 20c. ; Montréal, Cie. d'imprimerie canadienne.

Petit Albert (le véritable) ou le trésor du peuple, dédié aux ouvriers et aux cultivateurs, 3e édition par Norbert Duguet, in-12, 25c. ; Québec, C. Darveau, éditeur.

Poésie française (la) au Canada, précédée d'un article de revue historique sur la littérature canadienne-française, compilation par Louis H. Taché, in-8, \$1.50 ; St. Hyacinthe, imprimerie du *Courrier*.

Réponse aux remarques de M. l'abbé Verreau, sur le "Mémoire" appuyant la demande d'une école normale dans la ville des Trois-Rivières par Mgr L. F. Lafleche, in-8, 15c. ; Trois-Rivières, Carufel & Ayotte, éditeurs.

Souvenirs de voyage d'un soldat de Pie IX par C. E. Rouleau, in-12, bro., 50c., rel., 75c. ; Québec, L. J. Demers & frères, éditeurs.

Traité de la vigne (nouveau) complet par P. David, pépiniériste, in-12 ; Montréal, W. T. Daniel.

Traité de littérature française par une religieuse Ursuline, in-12, cart., 30c ; Montréal, J. B. Rolland & fils, éditeurs.

MANUEL DES TRAVAUX DE DAMES. Couture, reprises et racomodages. Broderies, tapisserie, tricot, Crochet et ses variétés. Crochet blanc, crochet de laine, crochet à l'épingle, crochet à l'épingle, crochet siamois, etc. Filet, broderie sur filet, macramé, frivolité, coupe, etc.

Ouvrage couronné par la Société d'instruction et d'éducation populaire.

1 volume in-12, broché ou cartonné, 55 cts.

En vente à la librairie J. B. Rolland & Fils.

L'AMI DE L'HOMME OU LE MÉDECIN. Traité pratique et curieux de l'organisation et de la conversation de l'homme. Par le Dr Pasquier. 6e édition, 400 pages. Prix : 65 cts.

"L'étude de l'homme offre un double intérêt : outre le plaisir de connaître pour sa propre satis-

faction, on y trouve les lois de la conservation, que personne ne devrait ignorer. Conformément à son épigraphe, l'*Ami de l'Homme* "sème la science à toute volée, comme on sème les dragées de baptême, pour que chacun y goûte." Toutes les maladies y sont exposées avec les caractères qui permettent de les distinguer ; et comme l'auteur est ennemi des drogues, il simplifie la médecine et donne des moyens faciles de guérison. Il s'occupe aussi beaucoup de l'hygiène de l'esprit et du cœur." *Ce livre est un bon conseiller et un bon ami qui a sa place dans toutes les familles et les maisons d'éducation.*

En vente à la librairie J. B. Rolland & Fils.

Etudes sur les ouvrages philosophiques prescrits pour la classe de philosophie et les examens du baccalauréat, par Henri Joly, doyen de la faculté des lettres de Dijon. In-18 jésus, 212 p. 1881. Paris, Delalain. 75 cts.— En vente à la librairie J. B. Rolland & Fils.

M. Henri Joly est plus qu'un philosophe spiritualiste c'est un philosophe chrétien ; son nom seul est déjà pour toute production de sa plume une recommandation considérable. Même avant que d'ouvrir son livre, nous étions disposé à en dire du bien, et la lecture n'a fait que confirmer cette disposition favorable. Ce sont bien des *Etudes* et non pas seulement de sèches analyses que contient ce petit volume. Ainsi à propos du *Discours de la méthode* et de la *Première méditation*, M. Joly nous donne une notice sommaire sur Descartes : Ses travaux avant le *Discours de la méthode* ; l'analyse du *Discours de la méthode* ; l'analyse de la *Première méditation*. Puis dans un chapitre intitulé *Conclusion*, il nous dit les services que le *Discours de la méthode* a rendus à l'esprit humain et à la science ; entre les imperfections de la philosophie cartésienne. Les autres auteurs, Leibnitz, Cicéron, Sénèque, Platon et Aristote, sont étudiés avec la même largeur de méthode et de vues.

JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Organe des Instituteurs catholiques de la province de Québec.

PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.

J. B. ROLLAND & FILS,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES,

Nos. 12 et 14, Rue St-Vincent, Montréal.

N. B.—Les annonces pour "demandes d'instituteurs" et "situations demandées" seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 seulement pour les abonnés du journal; les autres annonces seront insérées au prix de 10 centins la ligne pour chaque insertion.